



BANQUE DE LA REPUBLIQUE
DU BURUNDI



RAPPORT DE STABILITE FINANCIERE

EXERCICE 2017 - NUMERO 3

2017



BANQUE DE LA REPUBLIQUE
DU BURUNDI

20

17

RAPPORT DE
STABILITE FINANCIERE

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	iii
LISTE DES ENCADRES	iv
LISTE DES TABLEAUX	v
LISTE DES GRAPHIQUES	vi
LISTE DES ACRONYMES	vii
MISSION DE LA BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI.....	ix
VISION	ix
PREFACE.....	x
RESUME	xi
CHAPITRE 1: CONTEXTE MACROECONOMIQUE MONDIAL, RÉGIONAL ET NATIONAL.....	1
1.1. Contexte international et régional.....	3
1.1.1. Environnement international.	3
1.1.2. Environnement régional.....	4
1.1.3. Défis pour la Stabilité Financière du Burundi découlant des évolutions mondiales	6
1.2. Contexte macroéconomique interne.....	8
1.2.1. Croissance économique.....	8
1.2.2. Inflation et taux d'intérêts	10
1.2.3. Finances Publiques	10
1.2.4. Situation des ménages et des entreprises.....	13
CHAPITRE 2 : SYSTEME FINANCIER	17
2.1. Structure du système financier	19
2.2. Secteur bancaire	20
2.2.1. Situation du secteur bancaire.	20
2.2.2. Qualité du portefeuille crédits	22
2.2.3. Adéquation des fonds propres.	23
2.2.4. Liquidité	24
2.2.5. Risque de marché	25
2.2.6. Rentabilité du secteur bancaire.....	25
2.2.7. Tests de résistance	27
2.3. Secteur de la microfinance	28
2.3.1. Structure du secteur.....	28
2.3.2. Ressources	28
2.3.3. Emplois	29
2.3.4. Qualité du portefeuille	30
2.3.5. Adéquation des fonds propres	30
2.3.6. Liquidité du secteur.....	30

2.3.7. Rentabilité du secteur	30
2.3.8. Risque opérationnel.....	30
2.3.9. Exposition envers le secteur bancaire	30
2.4. Secteur des assurances.	31
2.4.1. Structure du secteur.....	31
2.4.2. Performances du secteur.....	31
CHAPITRE 3 : MARCHÉ MONÉTAIRE ET INFRASTRUCTURES DE MARCHÉ	35
3.1. Marché monétaire	37
3.2. Infrastructure de marché: Système de paiement et de règlement	40
3.2.1. Activités de la chambre de compensation.....	40
3.2.2. Système de règlement-livraison des titres.....	41
3.3. Circulation fiduciaire.....	42
CHAPITRE 4: CADRE DE REGULATION PRUDENTIELLE.....	43
4.1. Cadre institutionnel de la stabilité financière.....	47
4.2. Mesures prudentielles adoptées.....	47
4.3. Cadre de régulation et de supervision bancaire.....	48
4.3.1. Nouvelle loi bancaire.....	48
4.3.2. De nouvelles circulaires relatives au contrôle interne et à la gestion des risques.....	49
4.4. Réglementation des institutions de Microfinance.....	50
4.5. Réglementation des Établissements de paiement et de transfert.....	50
4.6. Cadre de supervision des compagnies d'assurances.....	51
4.6.1. Agrément provisoire et définitif des compagnies d'assurances.....	51
4.6.2. Règlement relatif à la nomination des dirigeants	51
4.6.3. Renforcement des capacités institutionnelles et les outils d'analyses.....	51
PERSPECTIVES.....	52
ANNEXES	53

LISTE DES ENCADRÉS

Encadré 1: Défis relatifs à l'endettement dans les pays de l'Afrique Subsaharienne en 2017.....	5
Encadré 2: Zone de libre-échange régionale et continentale	9
Encadré 3: Traitement des banques d'importance systémique	45
Encadré 4: Vers la mise en place d'un cadre régional de stabilité financière.....	49

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Risques sur la stabilité financière	xii
Tableau 2: Croissance dans les pays de la CEA (en %).....	4
Tableau 3: Réserves (en mois d'importations de biens et de services).....	7
Tableau 4 : Croissance économique des principaux partenaires (en %).....	8
Tableau 5: Taux d'inflation et taux d'intérêts (en %)	10
Tableau 6: Déficit budgétaire dans les pays de la CEA en 2017 (en %).....	10
Tableau 7: Dette Publique dans les pays de la CEA 2017.....	11
Tableau 8: Titres du Trésor et créances sur le secteur privé dans le total actif des banques	12
Tableau 9 : Evolution des taux des prêts non performants par secteur	12
Tableau 10: Dette des entreprises et des ménages en pourcentage du PIB.....	14
Tableau 11: Endettement net des ménages et des entreprises en MBIF.....	14
Tableau 12: Endettement des entreprises par rapport aux fonds propres	15
Tableau 13: Prêts non performants de la sous-région.	20
Tableau 14: Evolution du ratio de liquidité des banques.....	24
Tableau 15 : Qualité du portefeuille crédit dans le secteur de la microfinance.....	30
Tableau 16 : Evolution du taux de pénétration.....	31

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Evolution de la position de change nette des banques (en MBIF)	7
Graphique 2: Evolution des titres publics détenus par les Banques Commerciales	11
Graphique 3: Synthèse de la situation macroéconomique du Burundi	13
Graphique 4: Structure du système financier (Actif).	19
Graphique 5: Structure des emplois du secteur bancaire (Milliards de BIF)	21
Graphique 6: La structure des ressources (Milliards de BIF)	21
Graphique 7: Evolution des prêts non performants.	22
Graphique 8: Structure des créances impayées.	22
Graphique 9: Evolution du taux de provisionnement	23
Graphique 10: Evolution des fonds propres.....	23
Graphique 11: Composition des fonds propres (MBIF).....	24
Graphique 12: Evolution des dépôts et des crédits	25
Graphique 13: Structure du produit net bancaire (en%)	25
Graphique 14: Evolution des frais généraux et du coefficient d'exploitation	26
Graphique 15: Evolution des soldes intermédiaires de gestion des Banques	26
Graphique 16: Répartition des ressources des IMF	28
Graphique 17: Evolution des emplois des IMF.	29
Graphique 18: Répartition des crédits par secteur d'activité	29
Graphique 19: Evolution des primes par type d'assurance (MBIF).....	32
Graphique 20: Evolution des sinistres du secteur par type d'assurance (MBIF)	32
Graphique 21: Evolution des provisions techniques par type d'assurance.....	33
Graphique 22: Opérations sur le marché monétaire interbancaire	37
Graphique 23: Refinancement auprès de la BRB	38
Graphique 24: Evolution de la liquidité bancaire (Moyenne journalière)	38
Graphique 25: Taux moyen débiteur et créditeur.....	39
Graphique 26: Evolution de l'encours des titres de dettes.....	39
Graphique 27: Opérations de la chambre de compensation	41
Graphique 28: Evolution des avoirs des titres Trésor via CDS	41
Graphique 29: Prêts non performants des BIS (2017)	45
Graphique 30: Part des Crédits des BIS par secteurs (2017)	45

LISTE DES ACRONYMES

ACH	: Automated Clearing House
ARCA	: Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances
ARCT	: Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications
ARFIC	: Autorité de Régulation de la Filière Café du Burundi
ATS	: Automated Transfer System
BCE	: Banque Centrale Européenne
BEF	: Banques et Etablissements Financiers
BIF	: Francs Burundi
BIS	: Bank for International Settlements
BISM	: Banque d'Importance Systémique Mondiale
BRB	: Banque de la République du Burundi
CBCB	: Comité de Bâle sur le Contrôle Bancaire
CDEAO	: Communauté pour le Développement Economique de l'Afrique de l'Ouest
CEA	: Communauté Est Africaine
CEMAC	: Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale
CISF	: Comité Interne de Stabilité Financière
CNSF	: Comité National de Stabilité Financière
COMESA	: Common Market for Eastern and Southern Africa
CSD	: Central Securities Depositor
CSF	: Conseil de Stabilité Financière
CTST	: Comité Technique de Stabilité Financière
EF	: Etablissements financiers
Etc.	: Et Cetera
FMCR	: Fonds de Microcrédits Rural
FMI	: Fonds Monétaire International
FP	: Fonds Propres
GFSR	: Global Financial Stability Report
IF	: Institution Financière
IFRS	: International Financial Reporting Standards
IMF	: Institutions de Microfinance
ISTEEBU	: Institut de Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi
Kg	: kilogramme
MBIF	: Millions de francs Burundi
MFBCDE	: Ministère des Finances du Budget et de la Coopération au Développement Economique
Mds	: Milliards
OIC	: Organisation Internationale du Café
Op. Cit	: Opere Citato

PIB	: Produit Intérieur Brut
PNB	: Produit Net Bancaire
PNP	: Prêts Non Performants
ROA	: Return on Assets
ROE	: Return on Equity
RTGS	: Real Time Gross Settlements
SADC	: Southern African Development Community
T	: Tonnes
Trim	: Trimestre
USD	: Dollar Américain
%	: Pourcentage

MISSIONS DE LA BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

1. Définir et mettre en oeuvre la politique monétaire ;
2. Définir et mettre en oeuvre le régime de change ;
3. Détenir et gérer les réserves officielles de change ;
4. Réglementer et superviser les banques, les établissements financiers et les institutions de microfinance ;
5. Emettre les billets de banque et les pièces de monnaie ;
- 6. Promouvoir un système financier stable et solide ;**
7. Promouvoir un système de paiement national fiable, efficient et solide ;
8. Agir en qualité de Caissier de l'Etat ;
9. Réaliser toute autre tâche prévue par les statuts qui la régissent ;
10. Réaliser toute tâche que toute autre loi confierait à la Banque, sous réserve de sa compatibilité avec son autonomie.

VISION

La BRB, une Banque Centrale moderne dotée de compétences techniques capables d'impulser l'innovation et d'assurer la stabilité du système financier pour un développement durable de l'économie burundaise.



La crise financière survenue en 2008 dans les principaux pays avancés, qui a entraîné la faillite généralisée de plusieurs institutions financières, a démontré la nécessité de faire la surveillance macro prudentielle de tout le secteur financier dans l'ensemble. Une meilleure coordination de la politique macroprudentielle et monétaire permet d'amortir les effets pervers des

risques systémiques. Pour ce faire, la stabilité financière est devenue partie intégrante du mandat des banques centrales, des régulateurs et des superviseurs.

La prévention des risques systémiques est une condition pour avoir un système financier stable car ses effets déstabilisateurs toucheraient tous les agents économiques, entre autres les ménages et les entreprises, et partant affecterait la consommation et le niveau l'investissement. L'instabilité du système financier aboutit, au bout du compte, à la récession économique et à la perte d'emploi accompagnée par d'autres crises sociales.

L'Afrique subsaharienne est faiblement connectée au marché financier international, ce qui l'a préservée de la contagion de la crise financière internationale. Suite au processus d'intégration régionale, beaucoup de banques panafricaines et régionales, les compagnies d'assurances et les compagnies de transfert électronique de monnaie se développent de plus en plus au Burundi, ce qui accroît l'interconnexion du système financier burundais au niveau régional. Même si les risques de contagion restent très faibles, la BRB, en tant que partie prenante de la surveillance de la stabilité financière, a pris le devant en mettant en place un cadre légal et réglementaire pour se prémunir contre d'éventuels effets néfastes qui peuvent survenir au sein du secteur financier.

Cette troisième édition du rapport de la stabilité financière portant sur l'année 2017 s'inscrit dans la stratégie de communication de la Banque. Par des diagnostics macroéconomique et financier et des exercices de stress test, elle met en exergue les principaux défis auxquels a fait face le système financier au cours de l'année 2017, ainsi que les mesures macroprudentielles prises par la Banque Centrale dans le but de faire face à ces défis.

Jean CIZA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jean CIZA', written over a white background.

Gouverneur

Le secteur financier burundais est demeuré résilient en 2017 grâce à la reprise économique amorcée après la situation macroéconomique difficile qu'a traversée l'économie du pays depuis 2015. Toutefois, certains risques macroéconomiques persistent et leurs retombées adverses continuent à impacter le secteur financier. Il s'agit notamment du déficit budgétaire, la dépréciation de la monnaie nationale, la baisse des cours du café ainsi que la croissance économique modérée dans les principaux pays partenaires commerciaux extérieur du Burundi. Ces risques ont entraîné la dégradation de la qualité du portefeuille crédits et des pressions sur la liquidité bancaire.

Malgré les défis qui ont prévalu en 2017, le secteur bancaire s'est montré résilient face aux chocs plausibles utilisés dans la conduite des exercices de tests de résistance (stress tests). En effet, le secteur bancaire a affiché une bonne santé financière au regard des ratios de liquidité, de rentabilité et de l'adéquation des fonds propres. Toutefois, certaines banques affichent des signes de vulnérabilité liée à la dégradation de la qualité de leur portefeuille crédits, d'autres ont adopté un modèle de placement dans les titres du Trésor au détriment du financement des secteurs de l'économie. En outre, quelques banques ont subi des pressions de liquidité et ont recouru aux refinancements de la Banque Centrale.

Face à ces défis, la Banque Centrale a continué à mener des actions visant à sauvegarder un fonctionnement adéquat du secteur bancaire et de l'économie. Ainsi, des mesures prises dans les années précédentes dans le but d'assouplir les conditions d'accès aux refinancements des banques sont restées en vigueur. Cet assouplissement a permis aux banques de faire face aux problèmes de liquidité.

Des mesures macroprudentielles visant au renforcement de la couverture des risques et l'assise financière des banques ont été maintenues notamment vis-à-vis de la constitution des provisions et du renforcement des fonds propres. A côté de la nouvelle loi bancaire promulguée en août 2017, de nouveaux textes réglementaires ont été signés dans l'objectif de renforcer le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques des établissements de crédit.

La promulgation de la nouvelle loi bancaire entraîne des mises à jour significatives des textes réglementaires et prudentiels au niveau du secteur bancaire et du secteur de la microfinance. Des dispositions importantes ont été introduites dans cette nouvelle loi dans le souci d'améliorer le cadre de surveillance de la stabilité financière. Il s'agit notamment du traitement prudentiel particulier des banques d'importance systémique ainsi que leur traitement en cas de difficultés. Cette loi a introduit également des dispositions pour la mise en place des fonds de garanties de dépôts et de résolution et qui confient à la Banque Centrale la responsabilité de tout le processus de gestion des établissements en difficultés.

En termes de perspectives, les indicateurs macroéconomiques montrent que la reprise de la

croissance économique amorcée va continuer et s'affermir. Cette reprise de l'activité économique va avoir des effets positifs sur la stabilité du secteur financier.

Tableau 1 : Risques sur la stabilité financière (2017)

↑	Risque d'une augmentation du déficit budgétaire
↑	Risque d'une dépréciation de la monnaie nationale
→	Risque de baisse des cours du café
→	Risque lié à une croissance économique modérée dans les principaux pays partenaires commerciaux

Légende

	Risque systémique très élevé
	Risque systémique élevé
	Risque systémique modéré
	Risque systémique réduit

Note : La couleur indique l'intensité du risque. La flèche indique la direction du risque

1

CHAPITRE 1: CONTEXTE MACROECONOMIQUE MONDIAL, RÉGIONAL ET NATIONAL

1.1. Evolutions internationales et régionales.

1.1.1. Environnement international.

La stabilité du système financier mondial s'est améliorée en 2017 par rapport aux années antérieures. D'après le Rapport sur la stabilité financière dans le monde (GFSR) d'octobre 2017, le renforcement du système financier mondial se poursuit grâce aux politiques d'accompagnement exceptionnelles, à l'amélioration des réglementations et à la reprise conjoncturelle de la croissance.

La solidité des banques dans bien des pays avancés continue de s'améliorer car la résolution de certaines banques moins solides a progressé, tandis qu'une majorité d'établissements d'importance systémique réajustent leurs modèles opérationnels et redeviennent rentables. La reprise de l'activité mondiale, examinée dans les Perspectives de l'économie mondiale d'octobre 2017 (FMI), a ravivé la confiance dans les marchés tout en réduisant les menaces qui pèsent sur la stabilité financière à court terme.

La santé des banques d'importance systémique mondiale (BISM) continue de s'améliorer. Grâce à l'amélioration des marges de fonds propres et de liquidité, dans un contexte de durcissement de la réglementation et de redoublement de la surveillance des marchés, les bilans sont plus solides. La résolution des problèmes hérités de la crise de 2008 et des difficultés liées à la restructuration a beaucoup progressé. En même temps, bien que de nombreuses banques aient renforcé leur rentabilité en réorientant leur modèle opérationnel,

beaucoup restent confrontées à des problématiques issues de la crise de 2008 et à des problèmes de modèle opérationnel.

Toutefois, la poursuite de la politique monétaire accommodante - nécessaire pour soutenir l'activité et stimuler l'inflation - entraîne aussi un accroissement de la valeur des actifs et de l'effet de levier.

En effet, l'appui monétaire prolongé envisagé pour les grandes économies pourrait favoriser une accumulation des excès financiers. À mesure que la recherche de rendements s'intensifie, les facteurs de vulnérabilité se transposent du secteur bancaire au secteur non bancaire et les risques de marché s'accroissent. Il y a trop d'argent en quête de trop peu d'actifs rentables : moins de 5 % (1800 milliards de dollars) du volume mondial d'actifs à revenus fixes ayant valeur d'investissement génèrent un rendement supérieur à 4 %, contre 80 % (15 800 milliards de dollars) avant la crise. La valeur des actifs est en hausse sur certains marchés car les investisseurs sont forcés de sortir de leurs conditions naturelles de risques et d'accepter des risques de crédit et de liquidité plus élevés pour doper les rendements¹.

Les tensions liées au service de la dette et les niveaux d'endettement dans le secteur privé non financier sont déjà élevés dans plusieurs principaux pays (Australie, Canada, Chine, Corée), ce qui les rend plus sensibles au resserrement des conditions financières et au ralentissement de l'activité économique.

Le rythme soutenu de la croissance en Chine et le resserrement de la politique financière ont apaisé les craintes d'un ralentissement à court terme et de répercussions négatives sur

¹ FMI, Global Financial Stability Report, Avril 2018

l'économie mondiale. Cependant, l'ampleur, la complexité et le rythme de croissance du système financier chinois laissent entrevoir des risques élevés pour la stabilité financière. Les actifs du secteur bancaire ont progressé de 240 % du PIB à fin 2012 à 310 % actuellement. Par ailleurs, le recours accru aux financements de gros à court terme et au «crédit parallèle» pour les entreprises accroît la vulnérabilité des banques².

En Chine, les autorités ont pris des mesures louables pour remédier aux risques dans le secteur financier, mais il reste du chemin à parcourir. Il sera difficile d'éliminer les facteurs de vulnérabilité sans ralentir la croissance du crédit. Les politiques récemment adoptées en vue d'améliorer la gestion des risques et la transparence du système bancaire et de restreindre l'accumulation des risques de transformation d'échéance et de liquidité dans les activités de crédit parallèle des banques sont essentielles et doivent se poursuivre.

1.1.2. Environnement régional

La Stabilité Financière en Afrique subsaharienne³ s'est améliorée malgré plusieurs défis d'ordre macroéconomiques.

L'Afrique subsaharienne devrait voir sa croissance augmenter légèrement. Après un taux de croissance moyen de 1,4% en 2016, celui de

2017 était de 2,8% et devrait passer à 3,4 % en 2018, en hausse dans environ deux tiers des pays de la région. Cette poussée de croissance s'explique en grande partie par un contexte extérieur plus porteur, caractérisé par une croissance mondiale plus forte, par la hausse du prix des produits de base et par l'amélioration de l'accès aux marchés financiers.

La conjoncture extérieure s'est encore améliorée pour l'Afrique subsaharienne grâce au renforcement de la reprise mondiale et à l'assouplissement des conditions de financement pour les pays pré-émergents de la région. Les prix des produits de base ont également augmenté, apportant un certain répit aux pays exportateurs de pétrole et à d'autres pays riches en ressources naturelles.

Toutefois certains défis persistent notamment la réduction de l'espace budgétaire, la hausse de l'endettement, le ralentissement du crédit au secteur privé et la multiplication des prêts improductifs exacerbent les vulnérabilités dans de nombreux pays.

Dans les pays de la Communauté Est Africaine de (CEA)⁴, le système financier est resté résilient malgré les difficultés énoncées ci-haut. Le taux de croissance annuel, d'après les prévisions du FMI (avril 2018), a légèrement fléchi (5,2 % en 2017 contre 5,4% en 2016) et reste largement supérieur à la moyenne de l'Afrique Subsaharienne (2,8%).

Tableau 2: Croissance dans les pays de la CEA (en %)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Burundi*	5,1	4,0	4,4	4,9	4,2	-0,4	2,8	2,8
Kenya	8,4	6,1	4,6	5,7	5,3	5,6	6,0	5,0
Ouganda	7,7	6,8	2,6	4	5,2	5	4,7	4,4
Rwanda	7,3	7,8	8,8	4,7	7,6	8,9	5,9	6,2
Tanzanie	6,4	7,9	5,1	7,3	7,0	7,0	6,6	6,5
CEA-5	7,4	6,9	4,6	5,8	6,0	6,0	5,8	5,4

Source : FMI, Perspectives Economiques Régionales, Afrique Subsaharienne, Avril 2018

² Op.cit.

³ FMI, Perspectives économiques régionales, Afrique Subsaharienne, Avril 2018

⁴ Pour les données de la CEA, les chiffres sur le Sud Soudan ne sont pas encore disponibles.

Au cours de l'année 2017, le Shilling Ougandais, le Shilling Tanzanien, le Franc Burundi et le Franc Rwandais se sont dépréciés alors que le shilling Kenyan s'est légèrement apprécié. Pour réduire les effets néfastes sur le secteur

financier, la plupart des Banques Centrales ont maintenu des politiques monétaires accommodantes et ont procédé à des interventions sur le marché de changes.

Encadré 1: Défis relatifs à l'endettement dans les pays de l'Afrique Subsaharienne en 2017.

Dans les pays d'Afrique subsaharienne, la mobilisation des recettes fiscales est l'un des défis important en 2017 notamment dans un contexte où s'observent des déficits budgétaires importants. Une telle situation a pour conséquence de recourir à l'endettement public (intérieur et extérieur) pour financer le déficit. Etant donné la faible participation au marché international des pays d'Afrique subsaharienne, certains d'entre eux recourent à l'endettement intérieur qui lui aussi entraîne des défis importants sur l'économie.

De manière générale, l'endettement public pose un problème lorsque, d'une part, le rythme de croissance de la dette publique ne peut rester indéfiniment supérieur à celui de l'économie; d'autre part, lorsque le taux d'intérêt de la dette publique dépasse le taux de croissance de l'économie. Dans cette situation, toute hausse du déficit conduira forcément au relèvement des taux d'imposition ou à la compression des dépenses gouvernementales avec un risque de sacrifier l'investissement dans des domaines productifs.

Plus spécifiquement, certains pays d'Afrique subsaharienne n'ayant pas accès aux marchés internationaux vont se tourner vers l'endettement intérieur qui a aussi des conséquences néfastes sur l'économie s'il est fréquemment utilisé. Deux canaux sont souvent utilisés pour accéder à l'emprunt intérieur à savoir l'émission des titres publics auxquels peuvent souscrire les banques commerciales, les entreprises parapubliques ou les particuliers et le recours à l'endettement auprès de la Banque Centrale sous forme d'avance notamment. L'endettement intérieur via l'émission des titres publics, s'il est utilisé de manière intense peut assécher le marché financier et induire la baisse des investissements privés. Cela entraîne aussi des distorsions dans la conduite de la politique monétaire. L'Etat peut aussi utiliser les avances de la Banque Centrale pour financer le déficit et ce mode présente aussi des risques notamment parce que ça met en cause toute la politique monétaire étant donné que les cibles fixées ne seront plus respectées.

⁴ BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI, Bulletin Mensuel, Décembre 2016.

1.1.3. Défis pour la Stabilité Financière du Burundi découlant des évolutions mondiales

Il y a trois principaux défis pour la stabilité financière du Burundi découlant des évolutions mondiales : (A) les cours du café ont baissé, (B) la dépréciation de la monnaie nationale, (C) la croissance économique modérée dans les principaux pays partenaires commerciaux du Burundi.

A. Baisse des cours du café

Le café est l'un des principaux produits d'exportation pour le Burundi avec 21,3 % de la valeur totale des exportations en 2017⁵.

Bien que la production du café se soit améliorée en 2017, les recettes d'exportations ont subi un effet pervers consécutif à la baisse des cours.

En effet, la production du café a augmenté, passant de 17 908 à 21 718 T de 2016 à 2017 tandis que les cours de l'Organisation Internationale du Café (OIC) ont baissé, s'établissant à 141,69 à fin décembre 2017 contre 167,36 cents par livre à fin décembre 2016 (1 livre équivaut à 0,453kg).

Le seuil critique en dessous duquel le caféiculteur travaillerait à perte est de 28,3 cents/Kg (équivalent à 500 BIF). En décembre 2017, le cours du café sur le marché de Londres s'éta-

blissait à 3,03 USD/kg.

Le secteur bancaire burundais a une faible exposition vis-à-vis du secteur café (2,2 % du volume total du crédit en décembre 2017). Les expositions dans le secteur sont répertoriées dans huit banques qui octroient des crédits à ce secteur. Le crédit café représente 7,0 % du total des fonds propres de ces huit banques qui financent ce secteur. Toutefois, le taux des prêts non performants dans le secteur du café est de 10,1 % en décembre 2017.

B. La dépréciation de la monnaie nationale

La monnaie nationale s'est dépréciée de 4,5% en 2017. Cette dépréciation était causée entre autres par le faible niveau des réserves de changes qui ne couvraient que 1,7 mois d'importations en 2017 contre 1,5 mois en 2016 et 4,1 en 2014. Ce faible niveau des réserves de change est principalement lié à la baisse des appuis extérieurs notamment les dons courants et en capital qui ont reculé de 35,2% par rapport au niveau atteint en 2014.

Les pressions sur le taux de change s'observent aussi au niveau des pays de la CEA, notamment suite à l'appréciation du dollar américain. A l'exception du Kenya et de l'Ouganda, les autres pays de la CEA n'ont pas atteint le critère de convergence (4,5 mois d'importations).

⁵ BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI, Bulletin Mensuel, Décembre 2017.

Tableau 3: Réserves⁶ (en mois d'importations de biens et de services)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Burundi*	4,0	4,0	4,0	4,2	4,1	2,0	1,5	1,7
Kenya	2,9	2,8	3,7	3,9	5,3	5,1	4,8	5,3
Ouganda	3,9	3,7	4,5	4,8	5,1	4,8	4,5	4,8
Rwanda	5,2	6,5	5,6	4,8	3,9	3,5	4,0	3,9
Tanzanie	4,1	3,5	3,6	4,0	4,3	4,0	3,7	4,0
CEA-5	3,7	3,5	4,0	4,1	4,8	4,6	4,3	4,7

Source : FMI, Perspectives économiques régionales, Afrique Subsaharienne, Avril 2018

*BRB, Rapport du Comité de Politique Monétaire, décembre 2017.

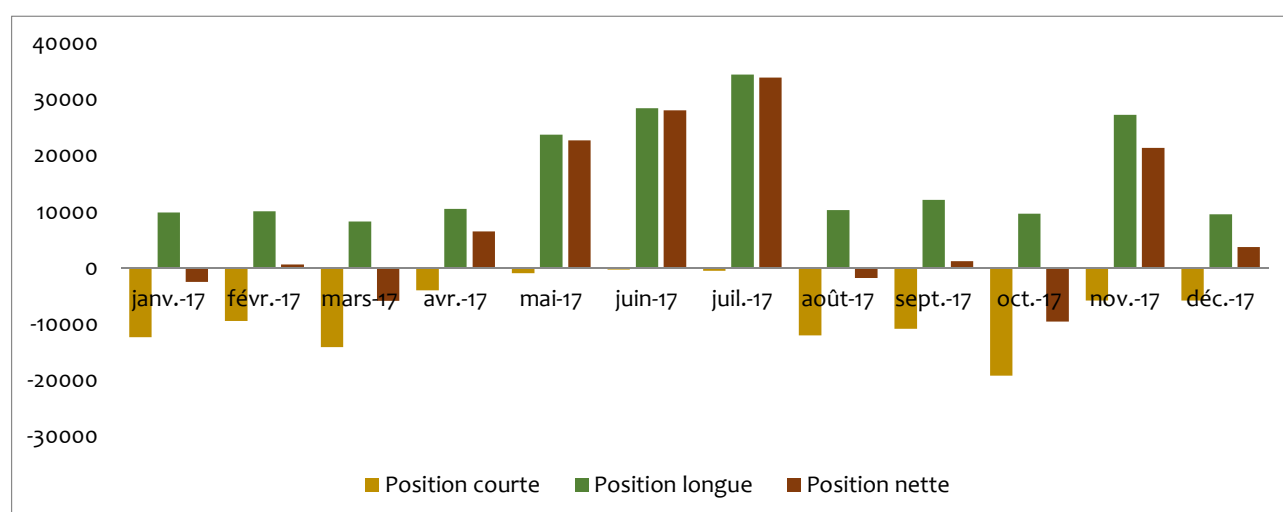
Le secteur bancaire a une faible exposition sur les crédits en devises (2,5 % du total des crédits, décembre 2017). Néanmoins, les difficultés pour les banques en cas d'une dépréciation forte pourraient être considérables et proviendraient de deux canaux : (i) les crédits octroyés aux entreprises importatrices et (ii) la position de change. Dans un scénario sévère de stress test concernant l'impact de la dépréciation du BIF sur les crédits octroyés envers les secteurs dans lesquels opèrent les entreprises importatrices, le ratio de solvabilité moyen après le choc (23,7%) pour le secteur bancaire reste au-dessus du seuil minimum (14,5 %), mais, la détérioration serait importante.

En ce qui concerne la position de change du

système bancaire, elle varie beaucoup parmi les banques. Il y a des banques avec des positions courtes et d'autres avec des positions longues (dont une banque a une position longue importante). A fin décembre 2017, la position du secteur était longue (1,5% des fonds propres); mais, les banques ont connu des positions asymétriques tout au long de l'année 2017.

Pour les banques avec des positions courtes, il est indispensable de prendre des mesures supplémentaires pour se couvrir contre les conséquences défavorables de la dépréciation en augmentant leurs fonds propres pour faire face aux pertes éventuelles.

Graphique 1: Evolution de la position de change nette des banques (en MBIF)



Source: BRB

⁶ Pour le Burundi, les données sont issues de la BRB jusqu'en 2017, les données pour les autres pays sont issues du Rapport du FMI.

C. La croissance économique modérée dans les principaux pays partenaires commerciaux du Burundi

La croissance économique des principaux partenaires commerciaux du Burundi reste modérée. Dans les pays de la CEA, la croissance s'est

stabilisée à 5,4 % en 2016 et en 2017 tandis que la croissance dans les pays émergents et en développement d'Asie est de 6,5 contre 6,4% l'année précédente ; tirée principalement par la Chine (6,9 contre 6,7% en 2016) et l'Inde (6,7 contre 7,1% en 2016).

Tableau 4 : Croissance économique des principaux partenaires (en %)

	2015	2016	2017
Zone Euro	2,0	1,7	1,7
USA	2,6	1,6	2,3
CEA	6,1	5,4	5,2
Asie	6,7	6,4	6,4
Inde	8,0	7,1	6,7
Chine	6,8	6,4	6,5
Pakistan	4,1	4,5	5,3
Arabie Saoudite	4,1	1,7	-0,7

Source : FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*, avril 2018

Deuxièmement, les expositions des banques vis-à-vis des entreprises qui exportent du café, du thé, de la bière, du savon et de la farine de blé (représentant plus de 47 % du total des exportations du pays, en décembre 2017). La part des crédits accordés aux entreprises exportatrices œuvrant dans les secteurs de l'industrie, de l'agriculture et du café représentent 15,9 % du total crédit du secteur bancaire. Les résultats des tests de résistance ont montré que les banques sont en général capables de faire face à des évolutions négatives dans l'hypothèse où les entreprises exportatrices auraient des difficultés à rembourser leurs crédits.

1.2. Contexte macroéconomique interne

1.2.1. Croissance économique

Depuis les deux dernières années, l'activité économique a repris (2,8% en 2017 et en 2016)

mais ce taux reste inférieur au taux enregistré en 2014 (4,2%).

Cette reprise est tirée essentiellement par le secteur tertiaire notamment le Commerce (2,0 % contre - 1,0% l'année précédente), les Transports (2,0 % contre - 21,7% l'année dernière), les services de poste télécommunication et internet (7,0% contre - 13,2%) banques et assurances (7,0% contre 4,0% en 2016)⁷.

Toutefois, cette reprise reste tributaire des contreperformances enregistrées dans les secteurs primaires et secondaires notamment l'agriculture d'exportation (- 1,7%), industrie (- 1,8%) et la construction (- 3,0%).

Cette croissance modérée continue à peser sur la performance du secteur bancaire à travers l'augmentation des ratios de prêts non performants à fin décembre 2017: Tourisme et Hôtellerie (52,0%), Agriculture (7,7 %), Com-

⁷ MFBCDE, Cadrage Macroéconomique, Mars 2018

merce (14,1 %), Construction (31,7%), Industrie (18,9 %).

Les scénarios de stress test montrent que le non remboursement dans ces secteurs entraînerait une forte diminution des fonds propres du secteur bancaire. Dans une situation pa-

reille, les fonds propres des banques baisseraient à concurrence du montant des provisions constituées pour couvrir ces impayés. De même, le ratio de solvabilité baisserait considérablement, mais il resterait au-dessus du seuil minimum.

Encadré 2: Zone de libre-échange régionale et continentale

Pour accroître les échanges au niveau du continent africain, plusieurs regroupements régionaux ont été formés, entre autre, la Communauté des Etats de l’Afrique de l’Ouest (CDEAO), la Communauté Economique et Monétaire d’Afrique Centrale (CEMAC), la Communauté Est Africaine (CEA), la Communauté de Développement d’Afrique Australe (SADC), le Marché Commun d’Afrique Australe (COMESA). Cette mosaïque de regroupements régionaux devra aboutir à la création d’un marché commun africain où les biens et services vont circuler sans aucune restriction. Avant d’aboutir à cette étape cruciale, une zone de libre échange qui va sous-tendre la concrétisation du marché commun a été créée. Les objectifs de cette zone de libre-échange sont (1) mettre en place une union douanière continentale (2) développer les échanges intra-africains (3) résoudre les problèmes liés aux adhésions multiples des communautés économiques régionales ; (4) stimuler la compétitivité des économies africaines.

Selon les perspectives économiques régionales, Afrique subsaharienne (FMI, avril 2018), les échanges intra régionaux sont très faibles en Afrique. 18% du total des échanges se sont déroulés à l’intérieur du continent africain et étaient principalement dominés par les échanges de la SADC et la CEA qui représentaient des échanges intra-communautaires trop importants (20% du total). Les produits manufacturés ne représentaient que 19% des exportations de l’Afrique vers le reste du monde. Le reste étant constitué par les produits de base qui sont soumis à la volatilité des cours ce qui accroît la volatilité des ressources financières et partant la fragilité du secteur financier.

Au niveau de la Communauté Est Africaine, les échanges intra régionaux sont faibles et restent dominés par les produits faiblement transformés. Ce faible développement du commerce régional est lié à la faible productivité et compétitivité des structures productives des économies de la CEA. Ce faible niveau des échanges régionaux limite la circulation des flux financiers régionaux et l’interconnexion des banques régionales, ce qui réduit la propagation des risques financiers au sein de la région.

1.2.2. Inflation et taux d'intérêts

L'inflation a augmenté en 2017 (16,0 contre 5,6% en 2016). Les taux débiteurs ont légèrement baissé (16,2 contre 16,5%), de même que les taux d'intérêts créditeurs (5,9 contre 7,7% l'année précédente). Au niveau du marché monétaire, les taux d'intérêts ont baissé. Celui

de la facilité de prêt marginal a baissé (7,1% en 2017 contre 8,6% en 2016) suite à la diminution du taux sur les bons du Trésor à 13 semaines auquel il est indexé. Le taux d'apport de liquidité a également baissé (2,8 contre 3,1% en 2016) et le taux interbancaire ayant augmenté passant de 3,3 à 4,0% en 2017.

Tableau 5: Taux d'inflation et taux d'intérêts (en %)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Inflation	6,5	9,6	18,2	7,9	4,4	5,5	5,6	16,0
Taux de Facilités de prêt marginal	11,3	14,3	13,8	12,5	8,0	9,8	7,2	7,1
Taux interbancaires			12,3	9,5	7,5	7,5	3,3	4,0
Taux d'apports de liquidité	-	13,3	-	-	-	3,4	2,4	2,8
Taux créditeurs	7,3	7,6	8,8	9,0	8,8	8,7	7,2	5,9
Taux débiteurs	15,9	15,3	15,7	16,2	16,7	16,9	16,8	16,2

Source : Les données sur l'Inflation (ISTEEBU), les autres (BRB, Bulletin Mensuel, décembre 2017).

1.2.3. Finances Publiques

Le déficit budgétaire en pourcentage du PIB s'est atténué (4,6 % en 2017 contre 5,9% en 2016) mais reste un risque pour la stabilité financière. Le financement bancaire de ce déficit constitue une menace pour la stabilité financière notamment à travers l'effet d'éviction sur le secteur privé et l'exposition directe et indirecte des banques envers l'Etat.

Malgré une amélioration des recettes en 2017 passant de 757 076,5 MBIF en 2016 à 892 655,5 MBIF en 2017, l'augmentation des dépenses publiques combinée aux paiements des arriérés pendant la même période maintient le déficit budgétaire à un niveau élevé et ce dernier est supérieur au critère de convergence de la CAE (3,0% du PIB).

Tableau 6: Déficit budgétaire dans les pays de la CEA en 2017 (en %).

Critères Pays	Déficit budgétaire ($\leq 3,0$ % du PIB)			
	2014	2015	2016	2017
Burundi*	4,1	8,0	5,9	4,6
Kenya	7,5	8,4	7,4	8,5
Ouganda	3,5	2,9	4,7	3,2
Rwanda	3,5	2,8	3,0	2,5
Tanzanie	3,7	3,5	4,0	2,7

Source: *BRB, Bulletin Mensuel, Décembre 2017 ;

FMI, Perspectives Economiques Régionales, Afrique Subsaharienne, avril 2018.

Le besoin de financement du déficit a été totalement financé par des ressources intérieures. En 2017, l'endettement public est passé à 2 426 contre 2 100,1 Mds de BIF, soit 45,0 % du

PIB contre 43,5 % en 2016. Toutefois, l'endettement intérieur s'est accru, s'établissant à 30,5 % du PIB.

Tableau 7: Dette Publique dans les pays de la CEA 2017.

Critères Pays	Dette publique totale (≤50,0 % du PIB)			Dette publique extérieure			Dette publique intérieure		
	2015	2016	2017	2015	2016	2017	2015	2016	2017
Burundi*	39,5	43,5	45,0	15,5	15,2	14,5	24,0	28,9	30,5
Kenya	51,3	53,5	55,6	26,6	26,2	28,3	24,7	27,3	27,3
Ouganda	34,4	37,2	39,0	19,9	21,3	24,4	14,5	15,9	14,6
Rwanda	37,3	37,3	40,6	26,9	31,4	37,1	10,4	5,9	3,5
Tanzanie	36,5	38,2	38,5	27,1	28,7	28,5	9,4	9,5	10,0
CAE-5	42,7	45,0	47,0	24,5	26,4	28,2	18,2	18,6	18,8

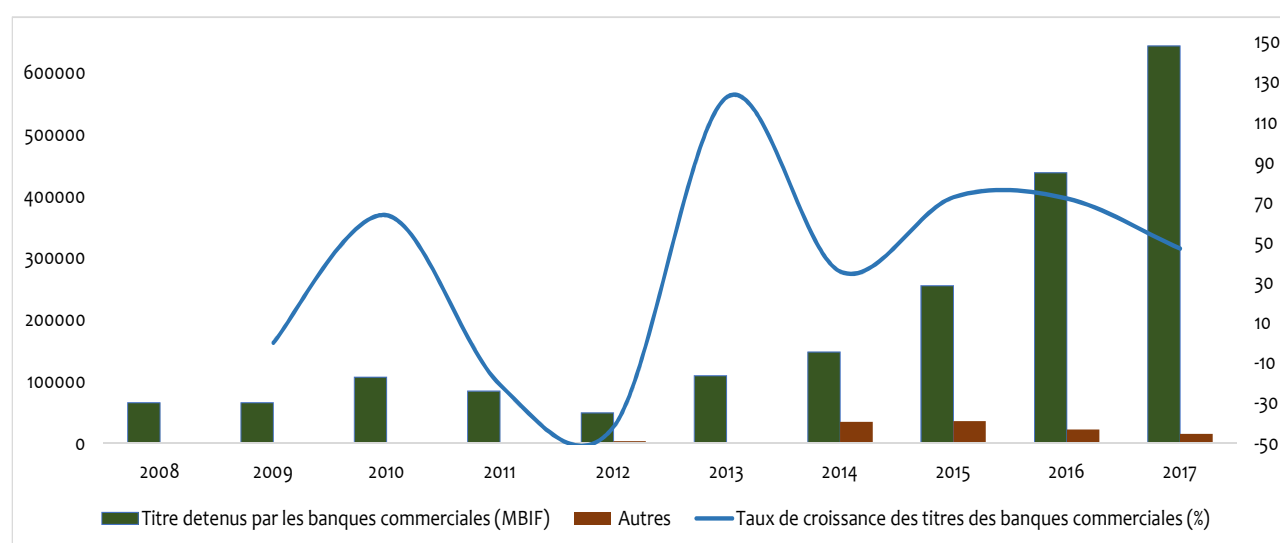
Source: *BRB, Bulletin Mensuel Décembre 2017 ; FMI, Perspectives Economiques Régionales, Avril 2018.

L'endettement auprès du secteur bancaire constitue la grande composante de la dette intérieure (39,1%) et augmente d'une année à l'autre (31,8% en 2016 et 23,7% en 2015). L'endettement de l'Etat au secteur bancaire est un risque majeur au moment où le remboursement de la dette se fait par l'émission d'une

nouvelle dette ; ce qui accroît l'exposition des banques à la dette souveraine.

Au moment où l'encours des bons et obligations du Trésor continue d'augmenter, le crédit à l'économie a régressé, ce qui traduit l'effet d'éviction du secteur public au détriment du secteur privé.

Graphique 2: Evolution des titres publics détenus par les Banques Commerciales



Source : BRB, Bulletin Mensuel, Décembre 2017

L'exposition grandissante aux dettes souveraines et l'accumulation d'arriérées intérieures pourraient amplifier les tensions dans le secteur financier en témoignent la croissance des

créances impayées, le ralentissement net de la progression du crédit au secteur privé et la faiblesse des capitaux dans certaines banques.

Tableau 8: Titres du Trésor et crédits au secteur privé dans le total actif des banques

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Actif total (MBIF)	104 4684,1	1 218 016,8	1 400 638,4	1 441 542,4	1 834 956,6	2 164 695,6
Bons et obligations du Trésor(MBIF)	49 858,1	109 019,9	147 702,7	253 788,1	438167,9	643 490,6
Bons et obligations du Trésor en % de l'actif total	4,8%	9,0%	10,5%	17,6%	23,9%	29,7%
Crédit au secteur privé(MBIF)	607 741,7	645 360,9	702 640,6	673 746,6	792831,8	795 480,6
Crédit au secteur privé en % de l'actif total	58,2%	53,0%	50,2%	46,7%	43,2%	36,7%

Source: BRB

Le risque sur la stabilité financière émanant de la fragilité des finances publiques provient de l'exposition indirecte des entreprises qui fournissent les biens et services au secteur public. En effet, la hausse du déficit budgétaire entrave le recouvrement des créances détenues par ces entreprises sur l'Etat et entraîne

la hausse du taux des prêts non performants dans les secteurs de la construction (31,1%), des petits équipements (16,9%), du commerce (14,1%), et de l'agriculture (7,7%). Ces secteurs représentent 69,9% du portefeuille crédit des banques à fin 2017.

Tableau 9 : Evolution des taux des prêts non performants par secteur en MBIF

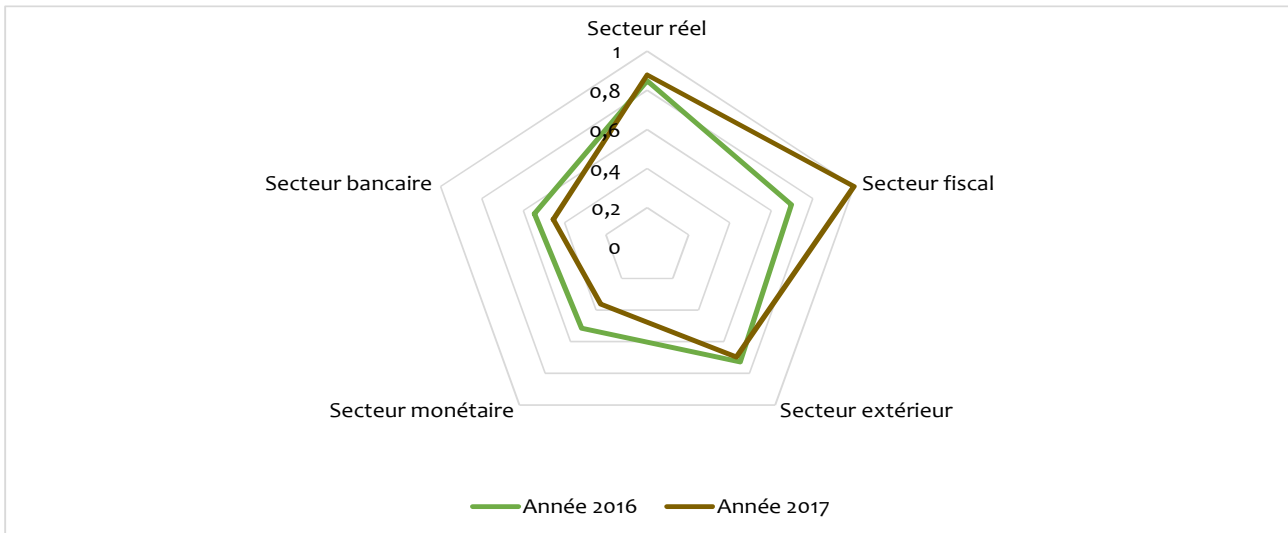
	Dec-13	Dec-14	Dec-15	Dec-16	Dec-17
Habitat	1,0	0,7	8,5	10,2	10,3
Autres constructions	10,1	4,4	34,3	26,3	31,1
Industrie	1,5	1,1	15,5	14,1	18,9
Commerce	12,9	17,8	19,4	15,3	14,1
Tourisme	0,1	0,1	35,4	29,9	52,0
Agriculture	13,1	8,1	27,5	8,9	7,7
Artisanat	0,0	0,0	23,0	11,2	25,8
Petit Equipement	8,7	10,1	27,5	24,7	16,9
Café	0,0	4,2	22,6	32,0	10,1
Autres produits	0,7	0,2	1,8	0,1	0,1
Divers	4,8	0,8	7,3	6,5	5,5

Source : BRB

Les résultats du test de résistance ont montré que des chocs sévères liés à la fragilité des finances publiques affecteraient le secteur bancaire à travers la détérioration du portefeuille crédits des banques. Le non remboursement dans les secteurs ci hauts cités entraînerait une baisse importante des fonds propres du

secteur bancaire, à concurrence du montant des provisions constituées pour couvrir ces dépréciations additionnelles. Toutefois, le secteur bancaire resterait résilient puisque le niveau de solvabilité (23,7%) après le choc demeurerait supérieur au seuil réglementaire (14,5%).

Graphique 3: Synthèse de la situation macroéconomique du Burundi



Source : BRB

En 2017, les secteurs fiscal, réel et extérieur connaissent plus de risques ayant menacé la stabilité financière. Les indicateurs des secteurs bancaire et monétaire ne présentaient pas de fragilité pouvant entraîner des risques systémiques.

1.2.4. Situation des ménages et des entreprises.

La situation des ménages et des entreprises, et leur capacité de remboursement sont des indicateurs pertinents pour analyser la stabilité du système financier. Au cours de l'année 2017, l'endettement des entreprises privées

rapportée au PIB a baissé, passant de 6,5% à 5,6%. La dette des entreprises privées est en grande partie constituée par le crédit au commerce qui représente 28,3% du volume global du crédit à l'économie. Les autres grandes composantes de la dette des entreprises privées sont le crédit à l'industrie (10,6%), à l'hôtellerie et tourisme (6,0%), aux autres constructions (3,6%) et le crédit au café qui représente 1,9% du volume global crédit.

Pour les entreprises publiques, leur niveau d'endettement par rapport au PIB reste très faible (0,5% en 2017 contre 0,2% en 2016).

Tableau 10: Dette des entreprises et des ménages en pourcentage du PIB

Année	Dette des Ménages	Dette des Entreprises	
		privées	publiques
2013	11,0	8,2	1,0
2014	11,0	8,5	1,0
2015	11,7	7,9	0,2
2016	12,5	6,5	0,2
2017	11,4	5,6	0,5

Source : BRB, Bulletin mensuel, décembre 2017

La dette des ménages rapportée au PIB a légèrement diminué, s'établissant à 11,4 contre 12,5 % en 2016. Elle est en grande partie constituée par le crédit au petit équipement (26,8%), le crédit à l'habitat (13,4 %), le crédit agricole (2,3 %).

Le niveau d'endettement des entreprises non financières a un effet sur la qualité du portefeuille crédit. En 2017, les créances impayées dans les secteurs principalement financés par le secteur bancaire se sont établies à 10,1% dans le secteur café, à 52,0 % dans le secteur hôtellerie et tourisme, à 31,1 % dans les autres

constructions et à 14,1 % dans le commerce. Les ratios des prêts non performants ont également fléchi dans les secteurs où les ménages bénéficient de plus de crédits. Ils se sont établis à 16,9% dans le petit équipement, à 7,7% dans l'agriculture, à 10,3% dans l'habitat.

S'agissant de l'endettement net, la position des ménages était débitrice au cours de l'année 2017 suite aux crédits contractés qui restent supérieurs aux dépôts. L'écart entre les dépôts et les crédits octroyés aux ménages est de - 127 582,2 contre - 171 176,1 MBIF en 2016.

Tableau 11: Endettement net des ménages et des entreprises en MBIF

Année	Dépôts ménages	Crédits ménages	Endettement net des ménages	Dépôts Entreprises Privées	Crédits entreprises privées	Endettement net des entreprises privées	Dépôts entreprises publiques	Crédits entreprises publiques	Endettement net des entreprises publiques
2014	382 093,3	461 361,9	-79 268,6	150 325,9	357 535,6	-207 209,7	31 773,3	41 347,7	-9 574,4
2015	401 843,7	514 709,6	-112 865,9	183 259,6	348 158,6	-164 899,0	43 966,7	6 928,3	37 038,4
2016	430 975,4	602 151,5	-171 176,1	252 834,7	312 830,6	-59 995,9	40 392,7	7 548,5	32 844,2
2017	487 757,7	615 339,9	-127 582,2	389 694,5	300 766,5	88 928,0	49 504,3	28 633,1	20 871,2

Source : BRB, Bulletin mensuel, décembre 2017

Au niveau des entreprises privées, la position nette est devenue créditrice en 2017 suite à la baisse du crédit aux entreprises en 2017 après une position débitrice connue durant les années précédentes. Les dépôts par rapport aux crédits dégagent un solde créditeur

de 88 928,0 contre -59 995,9 MBIF en 2016. Par contre, les entreprises publiques gardent toujours un excédent de ressources, l'écart entre les dépôts et les crédits était de 20 871,2 contre 32 844,2 MBIF dégagé en 2017.

Tableau 12: Endettement des entreprises par rapport aux fonds propres en MBIF

Année	Dettes ménages	Dettes entreprises privées	Dettes Entreprises publiques	Fonds propres	Dettes ménages/FP	Dettes entreprises privées/FP	Dettes entreprises publiques/FP
2013	419 842,0	314 338,2	36 671,5	312 991,8	134,1	100,4	11,7
2014	461 361,9	357 535,6	41 347,7	381 583,1	120,9	93,7	10,8
2015	514 709,6	348 158,6	6 928,3	417 704,6	123,2	83,4	1,7
2016	602 151,5	312 830,6	7 548,5	446 078,6	135,0	70,1	1,7
2017	615 339,9	300 766,5	28 633,1	496 670,1	123,9	60,6	5,8

Source : BRB, Bulletin mensuel de décembre 2017

Par rapport au total des fonds propres du secteur bancaire, la dette des entreprises privées a diminué, s'établissant à 60,6 contre 70,1% en 2016. Cette baisse est principalement liée au

recul du crédit aux entreprises. Pour les entreprises publiques, leur niveau d'endettement par rapport aux fonds propres a augmenté, passant de 1,7 à 5,8% en 2017.



2

CHAPITRE 2 : SYSTEME FINANCIER

La stabilité et l'efficacité du système financier requièrent la résilience et le bon fonctionnement de l'ensemble de ses composantes. Au cours de l'année 2017, le système financier est resté solide même s'il a fait face à certains défis.

D'une part, il a fait face aux défis exogènes, notamment la baisse des cours du café, la dépréciation du dollar américain et une croissance modérée dans les pays partenaires. Ces effets défavorables de la conjoncture économique se sont propagés à la sphère financière via le canal du risque de crédit, du risque de liquidité et du risque de marché dans une moindre mesure.

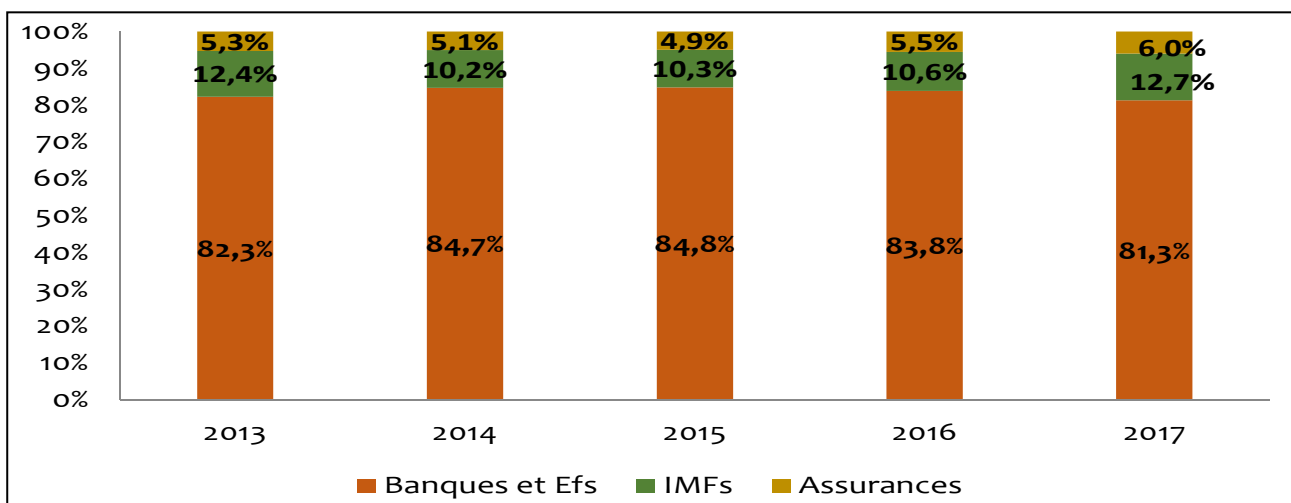
D'autre part, le système financier est exposé à une détérioration de la qualité du portefeuille des banques. En dépit de la mesure de radiation des créances compromises de plus de 2 ans, le secteur financier ne s'est pas encore remis des chocs des années précédentes et le niveau des créances impayées reste préoccupant (19,7%). Les vulnérabilités des banques pourraient s'accroître au regard de la migration observée des prêts performants vers les prêts non performants.

2.1. Structure du système financier

Le système financier du Burundi est composé de quatre types d'institutions financières à savoir les institutions de microfinance, les compagnies d'assurance, les institutions de prévoyance sociale ainsi que les banques et établissements financiers (secteur bancaire). L'intermédiation financière continue d'augmenter, le rapport du total actif du secteur financier sur le PIB étant de 49,3 % en 2017 contre 45,2 % en 2016.

Le secteur bancaire constitue la principale composante du système financier avec une part moyenne sur les 5 dernières années (mesurée en pourcentage d'actifs) de 84,4% devant les microfinances (11,4%) et les compagnies d'assurance (4,3%)⁸. En 2017, le secteur bancaire comprend 12 institutions dont 10 banques commerciales et 2 établissements financiers. Les institutions de microfinance sont à 35 et les compagnies d'assurance sont à 13 contre 7 en 2016 suite à la séparation dans la plupart des institutions des produits de l'assurance vie et non vie et à l'avènement de deux nouvelles compagnies sur le marché.

Graphique 4: Structure du système financier (Actif).



Source: BRB

⁸ Les statistiques des institutions de prévoyance sociale font défaut.

2.2. Secteur bancaire

En 2017, le secteur bancaire a fait preuve de résilience et a préservé sa solidité financière suite notamment aux mesures prudentielles prises par la Banque Centrale. En effet, Le secteur bancaire continue à afficher une

rentabilité positive et un niveau de liquidité prudentiel satisfaisant ainsi qu'un bon ratio de solvabilité. Cependant, le niveau des créances non performantes est relativement élevé (14,5%) par rapport aux autres pays de la CEA et à la référence de 5% dans la région.

Tableau 13: Prêts non performants de la sous-région.

	2016	2017
Burundi	12,9	14,5
Kenya	9,1	10,6
Ouganda	10,5	5,6
Rwanda	7,6	7,6
Tanzanie	9,1	12,5

Source : Sites des Banques Centrales de la CEA

Les crédits du secteur bancaire à l'économie représentent 14,7 % du PIB en 2017 contre 16,7 % en 2016, soit une baisse de 2 points de pourcentage. Le crédit est concentré dans les secteurs du commerce et de l'équipement à plus de 61,1% du total crédit. Les crédits distribués par les banques sont généralement à court terme (53,5 %) du total crédit tandis que les crédits à moyen terme et long terme représentaient respectivement 27,3 et 19,2 % en 2017.

2.2.1. Situation du secteur bancaire

Le total actif des banques a atteint 2 164,7 en 2017 contre 1 834,9 Mds de BIF en 2016. La part des banques privées domestiques dans le total actif est de 26,7 % (soit 10,7% du PIB) contre 43,3% pour les banques étrangères (soit 17,4% du PIB) et 30 % (soit 12,0 % du PIB) pour les banques publiques.

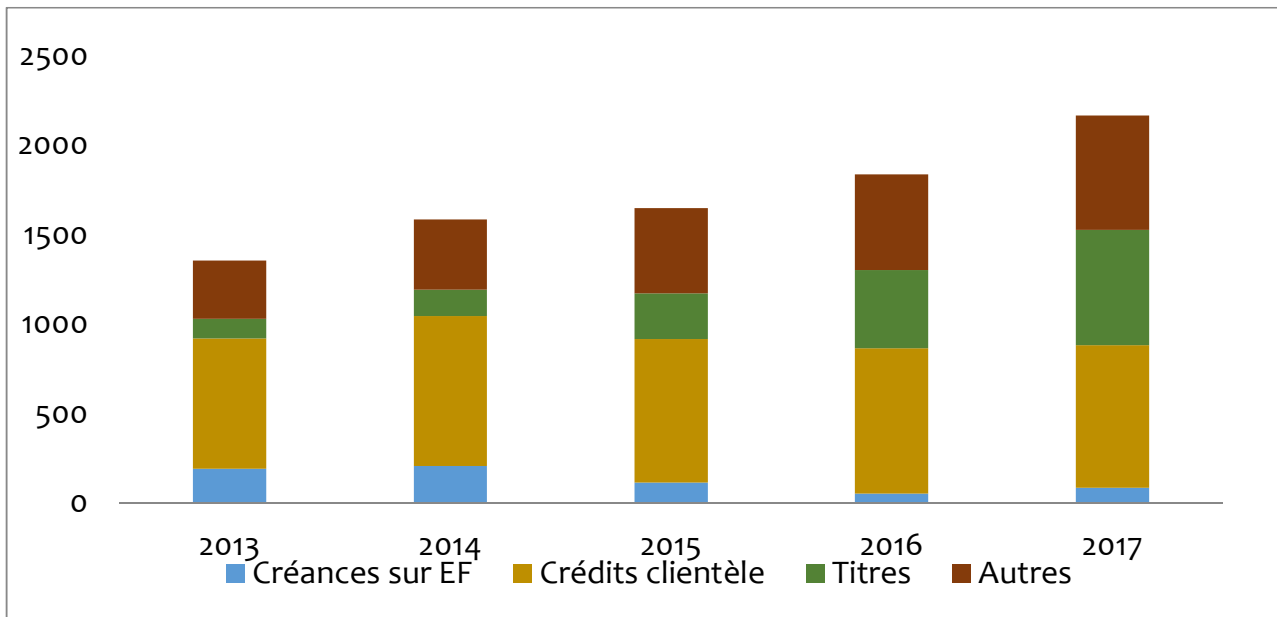
Le marché bancaire est dominé par trois banques d'importance systémique qui se

partagent à elles seules 63,7 % de l'actif ; 60,7% du portefeuille crédit et 66,2 % des dépôts du secteur. Ces banques sont exposées au risque d'augmentation du déficit budgétaire en liaison avec les crédits alloués aux entreprises qui fournissent les biens et les services à l'Etat ainsi qu'au risque de concentration sur les grands débiteurs. Toutefois, le test de résistance réalisé en décembre 2017 a montré que deux banques d'importance systémique sur trois restent solides et résilientes aux chocs.

A. Les emplois

L'encours crédit a atteint 795,5 Mds de BIF en 2017 contre 736,1 Mds en 2016. En effet, au cours des cinq dernières années, les crédits à la clientèle constituaient la grande partie de l'actif, s'établissant à 36,7% contre 44,0% en 2016. Cette baisse est liée à l'accroissement du risque crédit qui a poussé les banques à privilégier les placements en titres du Trésor.

Graphique 5: Structure des emplois du secteur bancaire (Milliards de BIF)



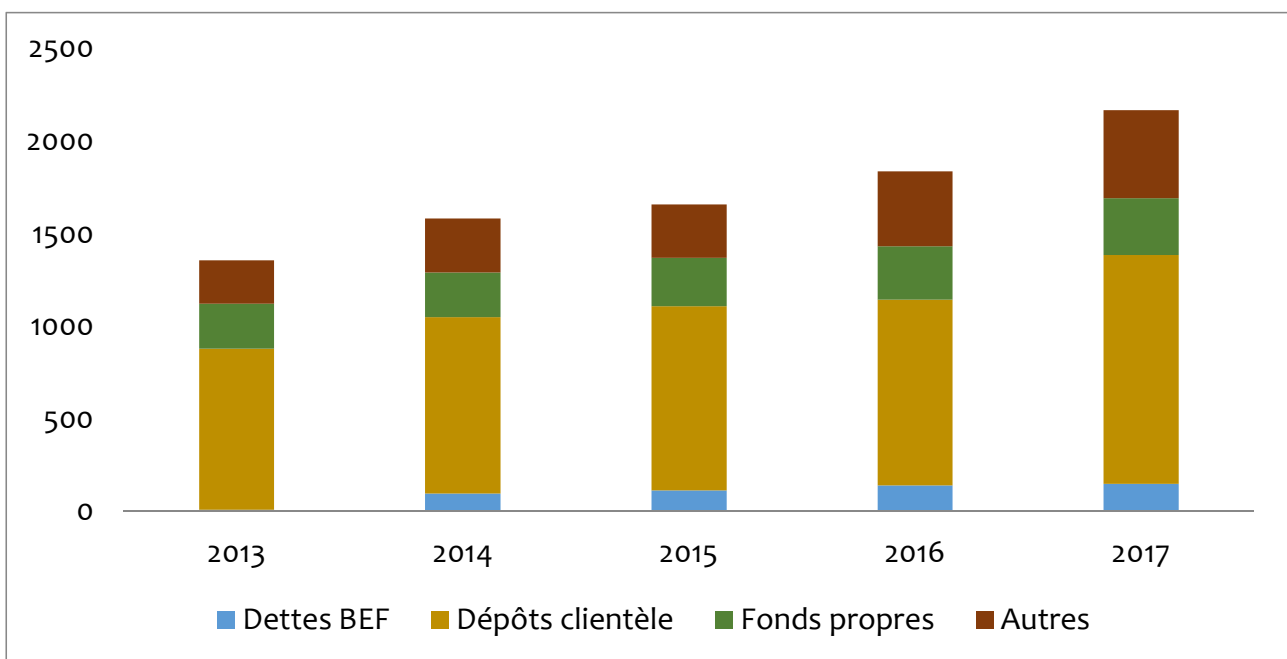
Source: BRB

B. Les Ressources

Les dépôts de la clientèle ont atteint 1 234,1 Mds de BIF en 2017 contre 954,5 Mds en 2016. En effet, ils constituaient la principale composante des ressources et représentaient 57,0 %

en 2017 contre 54,6 % en 2016. Les dépôts à vue représentaient 67,6 % contre 32,4% pour les dépôts rémunérés.

Graphique 6: La structure des ressources (Milliards de BIF)



Source: BRB

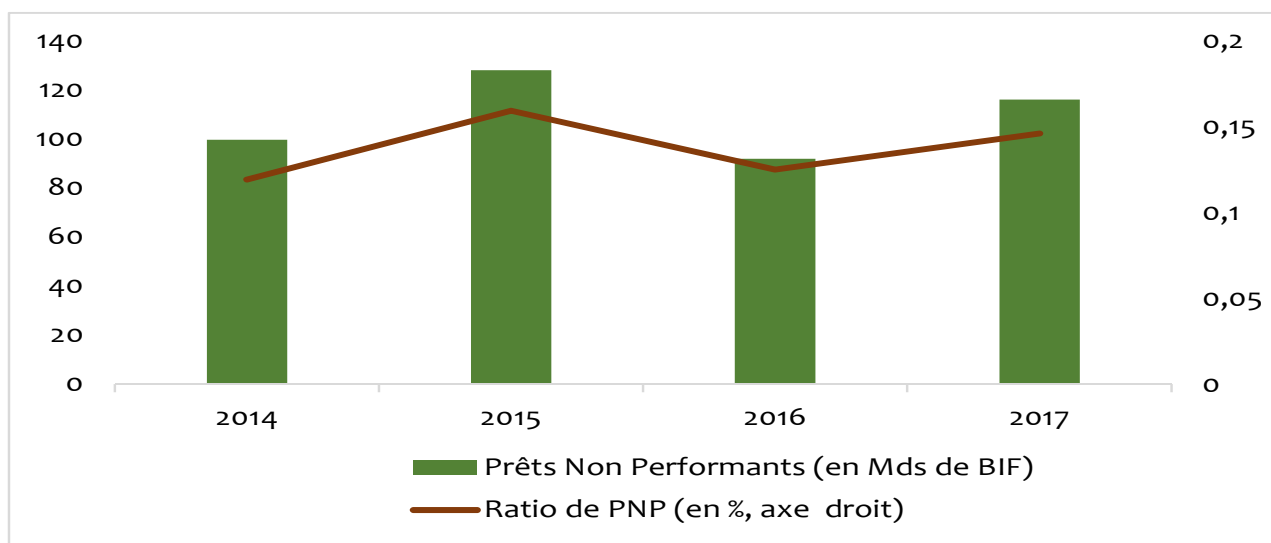
2.2.2. Qualité du portefeuille crédits

La qualité du portefeuille crédits s'est davantage dégradée en 2017, ce qui constitue un défi pour la stabilité du système financier. D'une année à l'autre, le ratio des prêts non performants s'est établi à 14,5 contre 12,5 %, soit une augmentation d'environ 2 points de pourcentage. Le taux d'impayés a augmenté, passant

de 16,9 à 19,7 % à fin 2017. Pour faire face à cette dégradation du portefeuille, les banques ont constitué des provisions suffisantes avec un taux de provisionnement de 80,0 %.

En volume, les prêts non performants s'élèvent à 115,9 contre 91,7 Mds de BIF en 2016. Les créances impayées s'élèvent à 157,0 en 2017 contre 123,8 Mds de BIF l'année précédente.

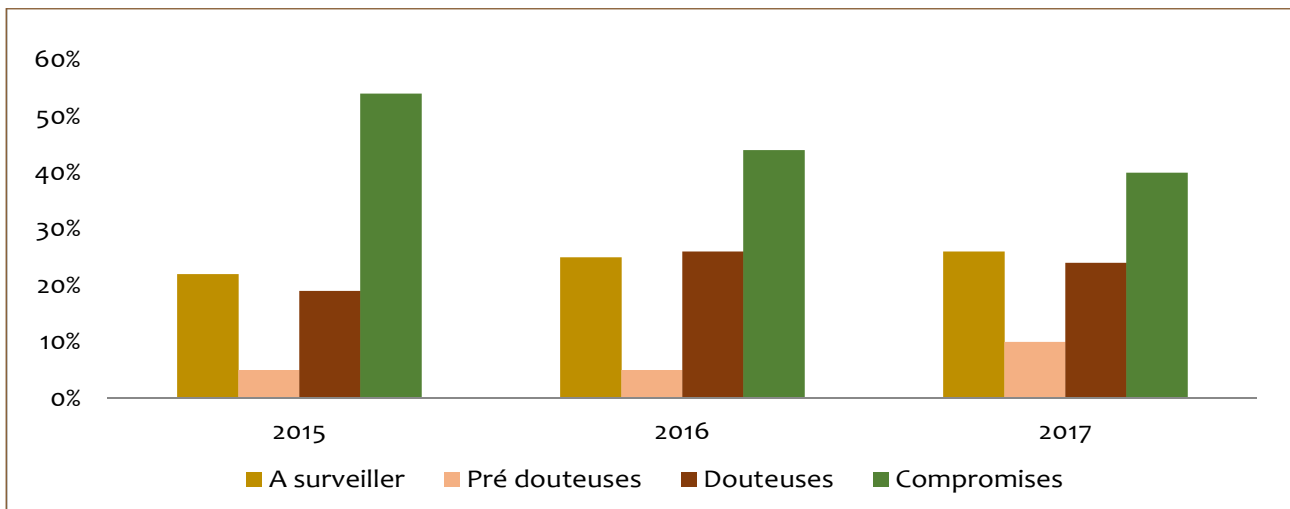
Graphique 7: Evolutions des prêts non performants.



Source : BRB

Les secteurs d'activités affichant des taux de prêts non performants élevés sont l'hôtellerie et le tourisme (52,0%) ; autres constructions (31,3%) ; industrie (18,9%) petit équipement (16,9%) ; commerce (14,1%).

Graphique 8: Structure des créances impayées en %

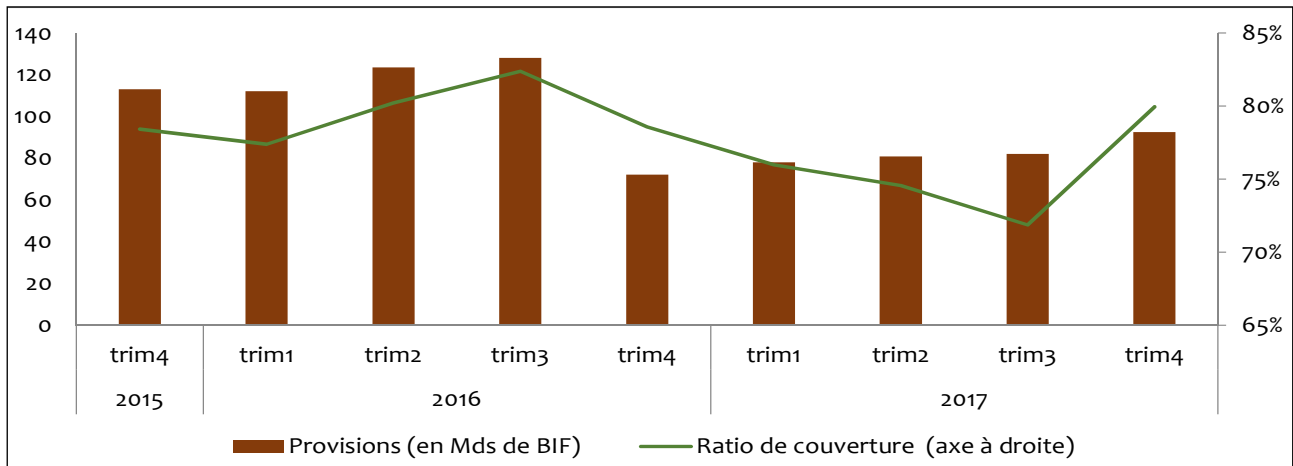


Source : BRB

L'analyse de la composition des créances impayées permet de déceler que le niveau des créances à surveiller qui est un indicateur clé des dégradations futures du portefeuille

crédits, reste élevé et augmente d'une année à l'autre, s'établissant à 41 649,6 en 2017 contre 32 132 MBIF en 2016.

Graphique 9: Evolution du taux de provisionnement



Source : BRB

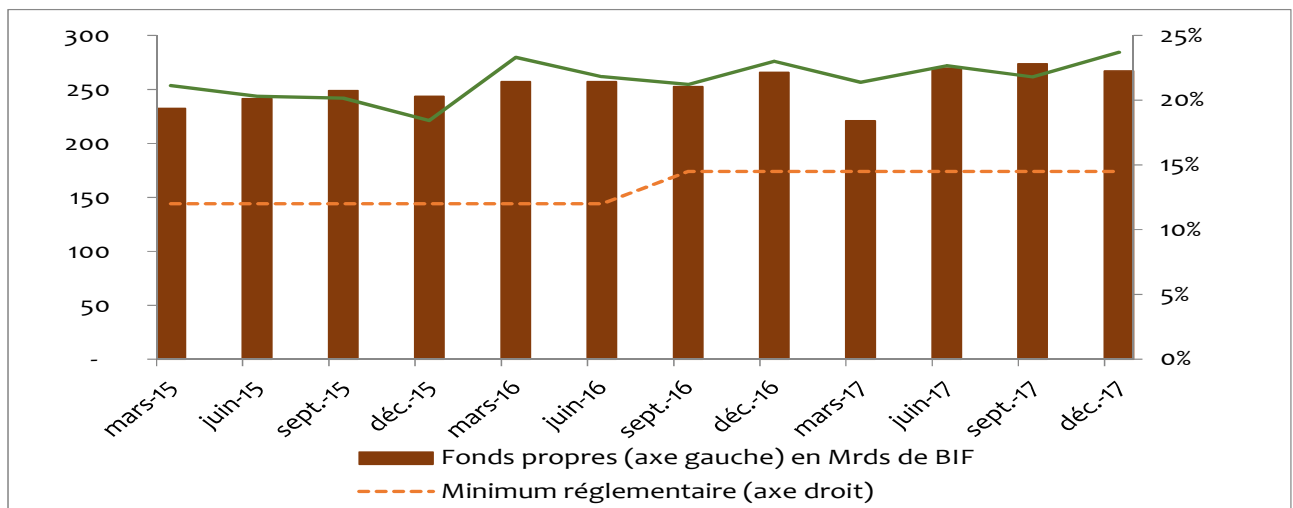
Le taux de provisionnement des prêts non performants s'est légèrement amélioré passant de 78,6 à 80,8% en 2017. Le montant des provisions constituées pour prêts non performants sont de 82,1 en 2017 contre 72,3 Mds de BIF en 2016.

2.2.3. Adéquation des fonds propres.

Le secteur bancaire reste bien capitalisé et dispose de fonds propres suffisants par

rapport à la norme réglementaire. Le ratio de solvabilité globale s'est établi à 23,7% à fin décembre 2017, largement au-dessus du minimum réglementaire de 14,5%. D'une année à l'autre, les fonds propres sont passés de 265 744 à 267 074 MBIF, soit une augmentation de 0,5%. Conformément aux instructions de la Banque Centrale et sur leur propre décision, certaines institutions bancaires ont renforcé leurs fonds propres par incorporation des résultats.

Graphique 10: Evolution des fonds propres

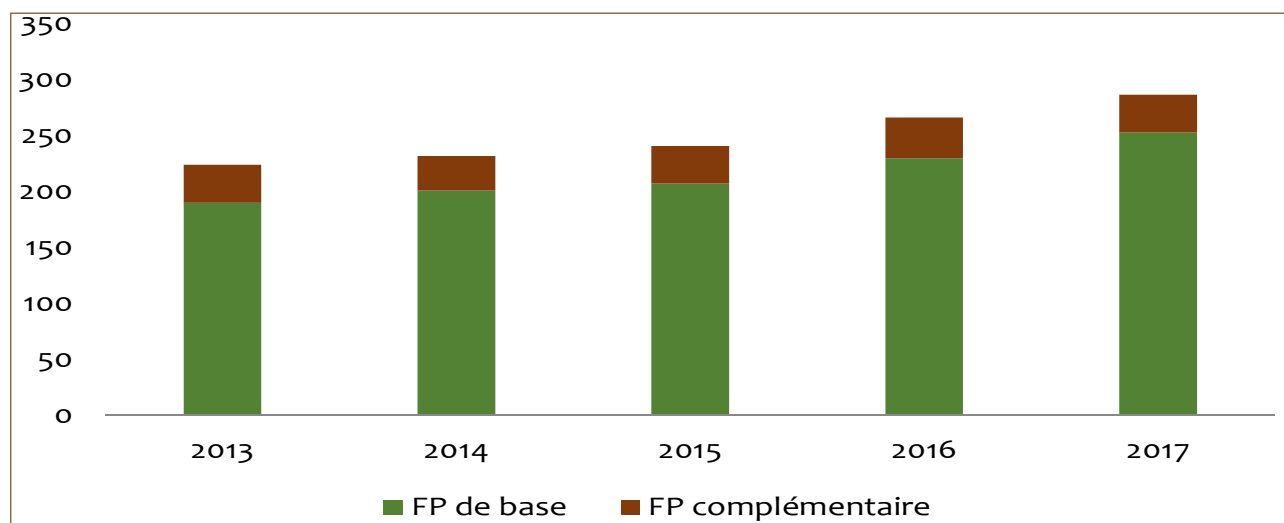


Source : BRB

Suite à la réglementation de la Banque Centrale du 1er juillet 2016, la norme du ratio de solvabilité globale est passée de 12,0 à 14,5 % y compris un coussin de conservation de fonds propres de 2,5%. Aussi, le renforcement des fonds propres a permis au ratio de levier de se maintenir à un niveau satisfaisant (12,3%) par rapport au minimum de 3,0 % recommandé

par le Comité de Bâle sur le Contrôle Bancaire (CBCB) et à la norme de 7,0 % fixée par la BRB. La composition des fonds propres des banques est de haute qualité et elle est constituée en grande partie par le capital libéré et les réserves. Ces derniers se sont améliorés depuis 2014 pour tendre vers les composantes prévues par Bâle III.

Graphique 11: Composition des fonds propres (MBIF)



Source : BRB

La hausse du niveau global des fonds propres permet aux banques de résister à une dégradation éventuelle de la qualité de leurs actifs.

2.2.4. Liquidité

Globalement, le secteur bancaire a affiché tout au long de l'année 2017 des ratios de liquidité⁹ suffisants vis-à-vis de la norme réglementaire de 20%. Le ratio de liquidité global a atteint 64,2% en 2017.

Tableau 14: Evolution du ratio de liquidité des banques

	T4 2013	T4 2014	T4 2015	T4 2016	T4 2017
ratio de liquidité BIF	26,2%	35,4%	38,0%	55,0%	58,3%
ratio de liquidité Devises	92,7%	84,9%	122,0%	128,0%	113,5%
ratio de liquidité global	42,9%	52,0%	53,0%	64,0%	64,2%

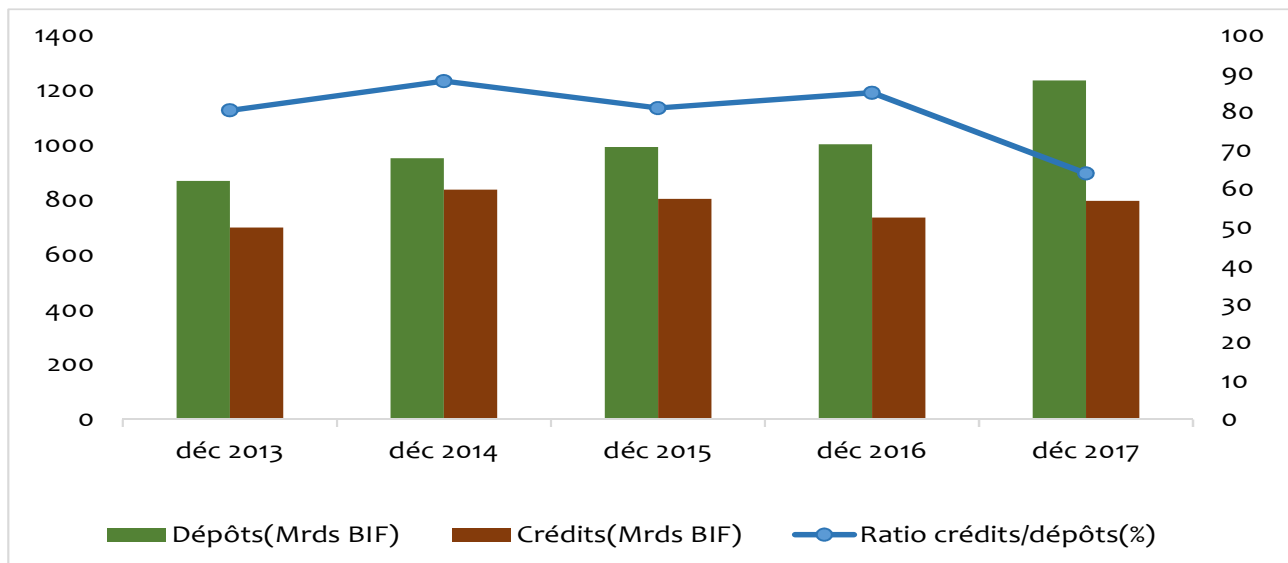
Source : BRB

Pour l'activité d'octroi de crédits, les banques gardent toujours une marge confortable par

rapport aux dépôts, avec un ratio des crédits sur les dépôts qui s'est établi à 64,5 % à fin 2017.

⁹ Du point de vue prudentiel, le ratio de liquidité est donné par le rapport entre les actifs liquides sur le total des dépôts tandis que du point de vue de la politique monétaire, la liquidité est définie comme étant la somme des réserves des banques commerciales sur leurs comptes courants à la Banque centrale

Graphique 12: Evolution des dépôts et des crédits



Source : BRB

Malgré que ce ratio de liquidité global soit élevé, certains établissements de crédit ont eu recours aux ressources du marché interbancaire et au refinancement auprès de la Banque Centrale. Cette dernière a maintenu l'assouplissement des conditions de refinancement à un niveau accessible pour permettre au secteur bancaire de financer l'économie

2.2.5. Risque de marché

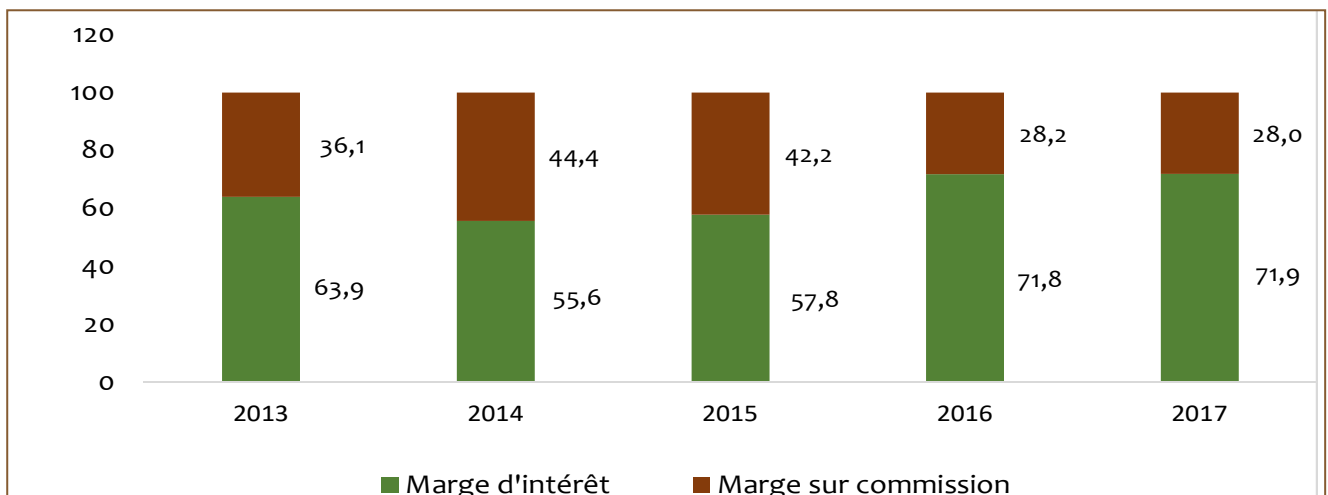
Le secteur financier est faiblement exposé au risque de marché suite au modeste

developpement du marché financier burundais. Les titres du Trésor qui sont dans le portefeuille des banques sont des titres détenus jusqu'à l'échéance et ne sont donc pas soumis à d'éventuelles variations des prix.

2.2.6. Rentabilité du secteur bancaire

En 2017, le secteur bancaire est demeuré rentable. Le produit net bancaire (PNB) du secteur a augmenté de 16,4%, passant de 154 710,1 à 180 111,1 MBIF.

Graphique 13: Structure du produit net bancaire en %

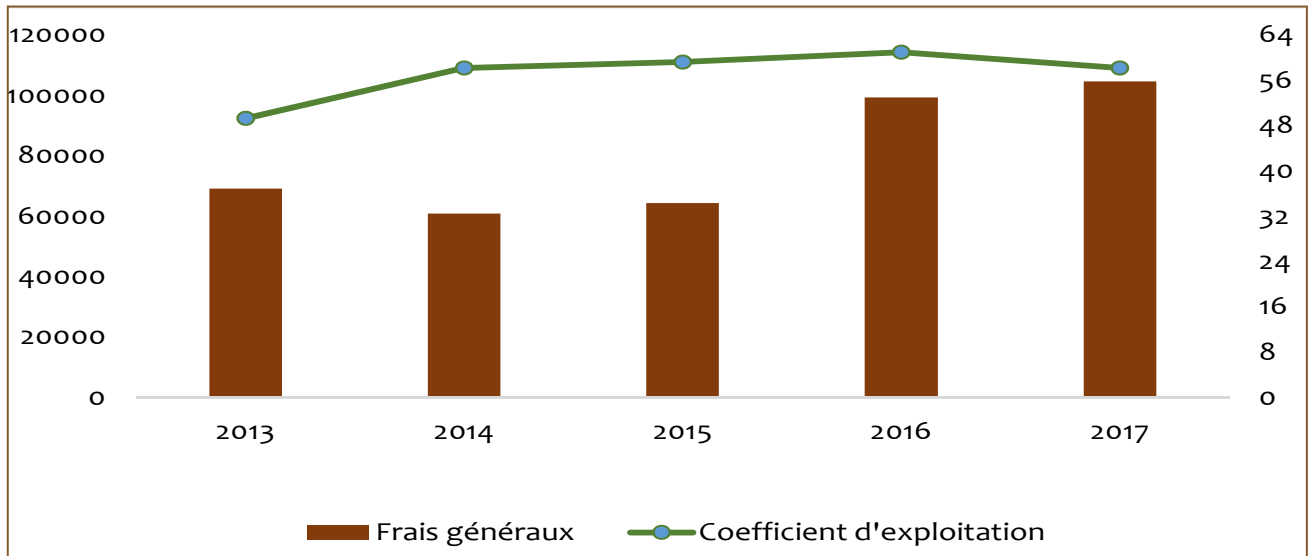


Source : BRB

Au niveau du secteur bancaire, les frais généraux ont une tendance haussière depuis 2014. Toutefois, le coefficient d'exploitation

a baissé, passant de 64,6% à 58,2 % suite à l'augmentation du résultat plus que proportionnelle à celle des frais généraux.

Graphique 14: Evolution des frais généraux en MBIF et du coefficient d'exploitation en %

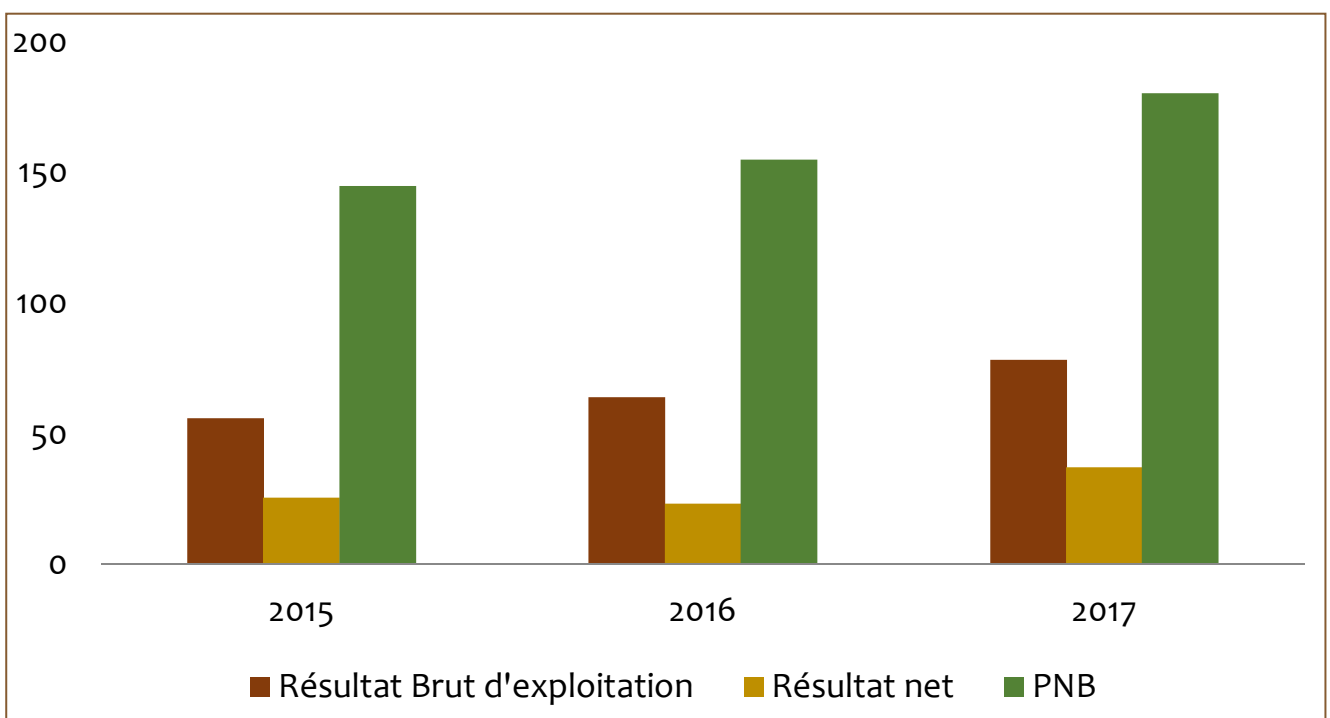


Source : BRB

Comparé à l'année précédente, le résultat net des banques a augmenté de 59,5 %, passant de 23 215,9 à 37 018,3 MBIF à fin décembre 2017.

La rentabilité des actifs (ROA) s'est établie à 1,7 % et celle des fonds propres (ROE) à 13,8%.

Graphique 15: Evolution des soldes intermédiaires de gestion des Banques en MBIF



Source : BRB

2.2.7. Tests de résistance

Des tests de résistance ont été effectués pour évaluer la résilience du secteur bancaire face aux risques systémiques identifiés. Des scénarii de chocs sévères mais plausibles ont été appliqués aux indicateurs sélectionnés à fin de tester la capacité des banques à résister à ces chocs en utilisant les données de décembre 2017.

Plusieurs hypothèses ont été retenues sur base de l'analyse de l'environnement macroéconomique et financier actuel et des perspectives de croissance. En considérant les risques systémiques liés à la dégradation des indicateurs macroéconomiques (augmentation du déficit fiscal, dépréciation de la monnaie nationale, baisse du cours du café), l'exercice a évalué l'effet des nouvelles détériorations sur les fonds propres des banques.

Le ratio de solvabilité global après le choc est considéré comme la principale mesure de la résilience des banques tandis que la variation des prêts non performants constitue la principale mesure du risque de crédit. Le test de résistance réalisé en décembre 2017 a porté sur les deux principales sources potentielles de vulnérabilité pour le secteur bancaire; à savoir le risque de crédit et de liquidité.

A. Test de résistance au risque de crédit

Pour tester la résistance au risque de crédit, deux scénarii ont été retenus :

(A) Dans le premier scénario, on a simulé une dégradation additionnelle du portefeuille crédits dans six secteurs d'activité exposés aux trois risques ci-haut cités. Il s'agit du

secteur du commerce, du petit équipement, de l'agriculture, de la construction, du café et de l'industrie.

Les résultats ont montré que les banques restent résilientes aux chocs sévères sauf une qui se retrouverait sous capitalisée et une autre à la limite près de la norme réglementaire.

(B) Le deuxième scénario a porté sur le risque de concentration en évaluant leur résilience suite à la défaillance de leur cinq plus grands débiteurs. Ce scénario a supposé que 50% de l'encours des cinq grands débiteurs de chaque banque soient reclassés en créances non performantes et a évalué l'impact sur les fonds propres.

Le résultat de ce test a montré que les banques restent résilientes à ce choc sauf deux qui se retrouveraient sous capitalisées et une qui se retrouverait à la limite près de la norme réglementaire.

B. Test de résistance au risque de liquidité

Le test de résistance sur la liquidité a consisté à déterminer l'impact d'un retrait soudain et massif des dépôts de la clientèle sur une période de cinq jours consécutifs à un rythme uniforme. La résilience des banques au risque de liquidité est jugée par leur capacité à résister à ce choc sans recourir à une liquidité externe en l'occurrence le refinancement de la Banque Centrale pendant cette période.

Par rapport à décembre 2016, les résultats ont montré que, à fin décembre 2017, les banques étaient plus sensibles au risque de liquidité puisque les liquidités de deux banques s'effriteraient au cours de la période de stress.

2.3. Secteur de la microfinance

Le secteur de la microfinance occupe 12,7 %¹⁰ du total actif du système financier. Le secteur est suffisamment capitalisé et la qualité du portefeuille s'est améliorée en 2017. C'est un secteur rentable bien qu'ayant fait face à des défis liés au contexte économique. Le secteur de la microfinance présente un impact positif du point de vue de l'inclusion financière.

2.3.1 Structure du secteur

A fin juin 2017, le secteur de la microfinance comprend 35 IMF agréées dont 16 coopératives d'épargne et de crédit (première catégorie), 18 entreprises de microfinance (deuxième catégorie) et 1 programme de micro crédit (troisième catégorie). Sur les 35 IMF, 32 sont fonctionnelles et opérationnelles.

Trois coopératives dominent le marché du secteur et regroupent à elles seules 73% des crédits, 78% de dépôts et 74% des fonds propres du secteur. Parmi les trois, une est constituée en structure faïtière et est implantée un peu partout dans le pays. Le

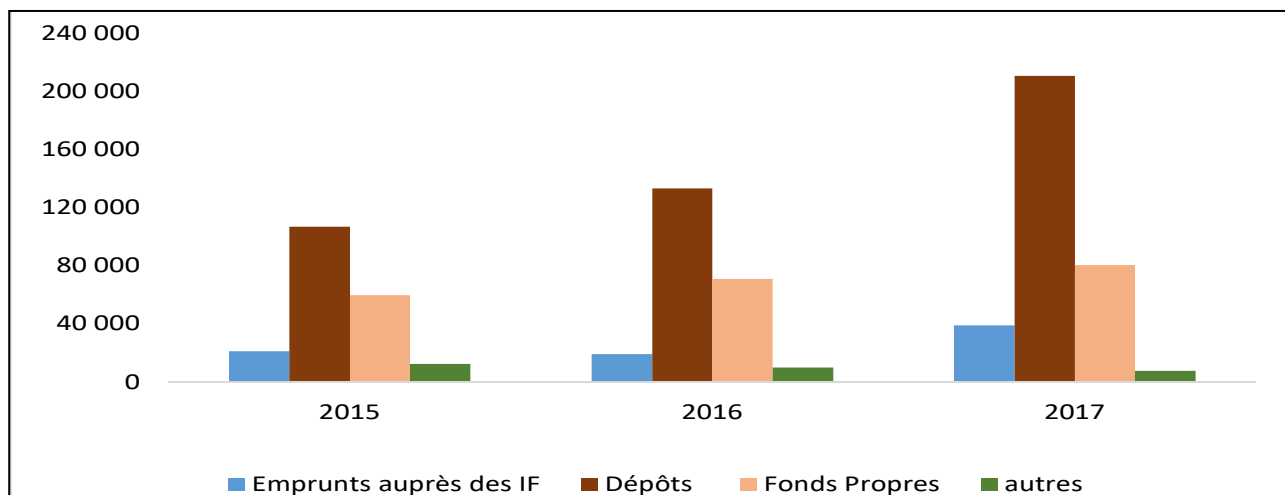
nombre d'agences et de points de service des institutions de microfinances autorisées par la Banque Centrale est passé de 265 en 2016 à 270 à fin décembre 2017, ce qui facilite l'accès aux services financiers par les populations notamment en milieu rural.

Le total actif du secteur de la microfinance à fin juin 2017 est de 337 156,3 contre 232 770,5 MBIF en 2016 dont 299 000,4 MBIF (89%) pour les IMF de la première catégorie, 38 155,9 MBIF (11%) pour la deuxième catégorie.

2.3.2. Ressources

Les ressources des IMF se sont établies à 337 156,3 en 2017 contre 232 770 MBIF en 2016, soit une augmentation de 44,8% suite à un accroissement des dépôts de 58,1 %, se fixant à 210 487,8 contre 133 159,60 MBIF en 2016. Cet accroissement des ressources est lié également aux emprunts auprès du secteur bancaire qui ont plus que doublé, s'établissant à 38 703,2 contre 18 886,8 MBIF en juin 2016. Les fonds propres ont connu une hausse de 13% en 2017, s'établissant ainsi à 80 390,8 contre 70 919,4 MBIF en 2016.

Graphique 16: Répartition des ressources des IMF en MBIF



Source : BRB

¹⁰ Le secteur de la microfinance rapporte les données semestriellement. Les données utilisées sont relatives à la situation arrêtée à fin juin 2017.

Les dépôts collectés par les IMF ne leur permettent pas de satisfaire tous les demandeurs de crédits. Pour compléter ces ressources, les IMF recourent aux emprunts auprès du secteur bancaire à coûts élevés. Selon la réglementation¹¹ des activités de microfinance au Burundi, les IMF sont obligées de constituer des réserves représentant 20% des excédents nets en fin d'exercice, à affecter aux fonds propres sans limitation de durée et de montant.

A ce sujet, les IMF respectent cette exigence réglementaire.

2.3.3. Emplois

Les emplois ont augmenté de 45% d'une année à l'autre, résultant de la hausse des crédits de 11%, passant de 138 515,4 à 153 239,4 MBIF en 2017. La part du crédit dans le total des emplois des IMF a baissé, passant de 59% à 45% en raison de l'accroissement très significatif de la liquidité.

Graphique 17: Evolution des emplois des IMF en MBIF

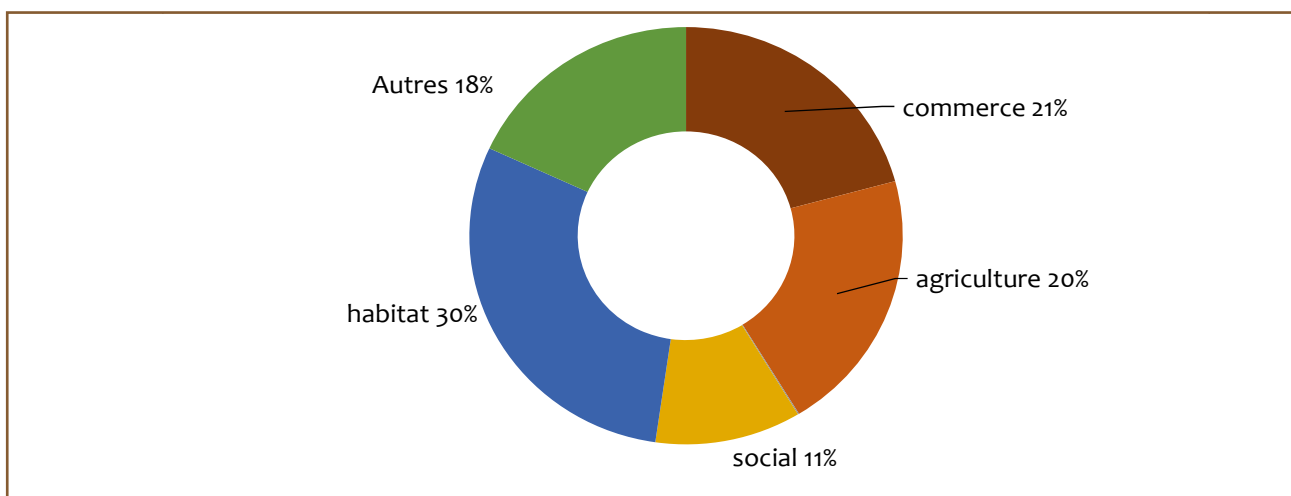


Source : BRB

La répartition du crédit par secteur d'activités montre que les secteurs de l'habitat (30%) et

du commerce (21%), l'agriculture (20%), sont les plus financés par les IMF.

Graphique 18: Répartition des crédits par secteurs d'activité.



Source : BRB

¹¹ Décret n° 100/203 du 22/07/2006 portant réglementation des activités de microfinance au BURUNDI.

2.3.4. Qualité du portefeuille

La qualité du portefeuille crédit du secteur de la microfinance s'est légèrement améliorée en 2017. En effet, le taux de détérioration a été de

7,4% à fin juin 2017 contre 8,5% en 2016, alors que la norme mondiale est de 5%. Le taux de provisionnement des crédits en souffrance s'est établi à 50% à fin juin 2017 contre 36% à la même période de 2016.

Tableau 15 : Qualité du portefeuille crédit dans le secteur de la microfinance

En MBIF	2015	2016	2017	variation %
Encours crédits	108 899	138 515	153 239	10,6%
Créances en souffrance	10 431	11 761	11 303	-3,9%
Provisions	4 579	4 246	5 628	32,6%
Taux de provisionnement	44%	36%	50%	
Taux de détérioration	9,6%	8,5%	7,4%	

Source : BRB

2.3.5. Adéquation des fonds propres

En 2017, les fonds propres s'élevaient à 80 390,28 contre 64 654,3 MBIF en 2016, soit une hausse de 24,3%. Pour une norme réglementaire de 10%, le ratio de solvabilité du secteur s'est établi à 24 contre 27% l'année dernière.

2.3.6. Liquidité du secteur

Le secteur de la microfinance a un ratio de liquidité très confortable supérieur à la norme réglementaire de 15%. Toutefois, cinq IMF demeurent en dessous de cette norme. Le ratio crédit dépôts est de 75,5% pour une norme de 100%.

2.3.7. Rentabilité du secteur

Le résultat net consolidé du secteur a augmenté de 1,8%, s'établissant à 5 423,6 à fin juin 2017 contre 5 326 MBIF à la même période de 2016. La rentabilité des fonds propres a baissé, et s'est établi à 6,5 contre 6,7% à la même période de 2016. Au même moment, la rentabilité des actifs a augmenté passant de 1,6 à juin 2016 à 2,2 % à fin juin 2017.

2.3.8. Risque opérationnel

Le risque opérationnel du secteur de la microfinance est essentiellement lié aux insuffisances des Systèmes d'Information de Gestion (SIG) et à la faiblesse du contrôle interne et de la gouvernance. En effet, certaines IMF ne disposent pas d'un SIG performant, il y en a même qui traitent encore manuellement leurs opérations. Outre les insuffisances des SIG, le système de contrôle interne au sein de ces institutions est incomplet.

2.3.9. Exposition envers le secteur bancaire

Les relations entre les IMF et le secteur bancaire se sont développées et constituent un risque potentiel de contagion. Les opérations avec le secteur bancaire portent d'une part sur les dépôts et les placements auprès des banques et d'autre part sur les emprunts auprès du secteur bancaire. En effet, les emprunts contractés auprès des banques et établissements financiers en 2017 sont de 38 703,2 MBIF contre 18 886,8 MBIF en 2016. Par ailleurs, les dépôts et les placements des IMF auprès du secteur bancaire s'élevaient à 68 321 MBIF en 2017 contre 71 707 MBIF en 2016.

Le principal risque inhérent à la finance décentralisée propre au secteur de la microfinance, découle de la faillite ou de l'insolvabilité de ce secteur qui entraîne la perte de confiance envers le système financier.

2.4 Secteur des assurances

Le secteur des assurances constitue l'un des secteurs du système financier, avec une part de 6,2% du total actif du système financier. En effet, c'est un secteur important qui interagit avec tous les secteurs de l'économie nationale et plus spécifiquement avec le système

financier via les dépôts, les placements, les prêts et l'actionariat.

2.4.1. Structure du secteur

Huit compagnies d'assurances opèrent sur le marché burundais parmi lesquelles six à actionariat local et deux à actionariat étranger. Conformément à la loi régissant les activités des compagnies d'assurance¹², cinq compagnies ont déjà adopté la séparation des branches d'assurance vie et non vie portant le nombre de compagnies d'assurance à treize.

Tableau 16 : Evolution du taux de pénétration

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
PIB (en Mds BIF)	2 989	3 366	3 813	4 185	4 423	4 759	5 397,2
Chiffre d'affaires (Mds BIF)	26	29	34	36	37	37	40,2
Taux de pénétration(%)	0,86	0,86	0,88	0,86	0,83	0,78	0,74

Source : BRB

Comparé à 2016, le taux de pénétration a baissé de 0,04 points de pourcentage en 2017, passant de 0,78 à 0,74 %. Il reste faible comparé à la moyenne africaine (2,8%) et mondiale (6,1%)¹³. Ce taux est principalement tiré par les produits d'assurance non vie qui représentent 67% du chiffre d'affaires global du secteur.

2.4.2. Performances du secteur.

L'actif du secteur des assurances a augmenté de 2016 à 2017, passant de 120 976 à 160 547,3 MBIF soit un accroissement de 33% contre 12,1% une année auparavant. Cette augmentation

est essentiellement tirée par l'agrément d'une autre compagnie, ainsi que la séparation en assurances vie et non vie ce qui a augmenté le nombre de compagnies.

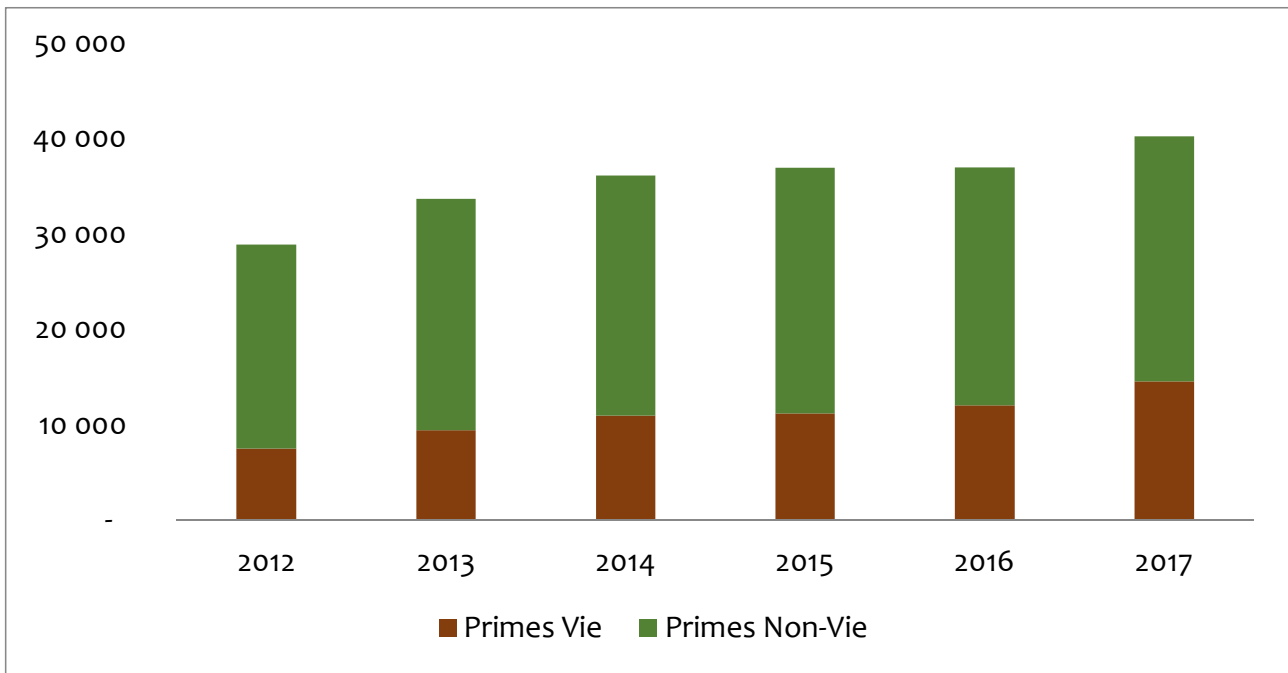
A. Evolution des primes

D'une année à l'autre, les primes perçues se sont établies à 40,2 Mds de BIF contre 36,9 Mds de BIF en 2016 soit un accroissement de 9%. Ces dernières sont respectivement réparties entre l'assurance vie (36 contre 33% en 2016) et non vie (64 contre 67%).

¹² Loi n° 1/02 du 07 Janvier 2014 portant code des assurances au Burundi.

¹³ AKI insurance industry annual report 2015

Graphique 19: Evolution des primes par type d'assurances (MBIF)



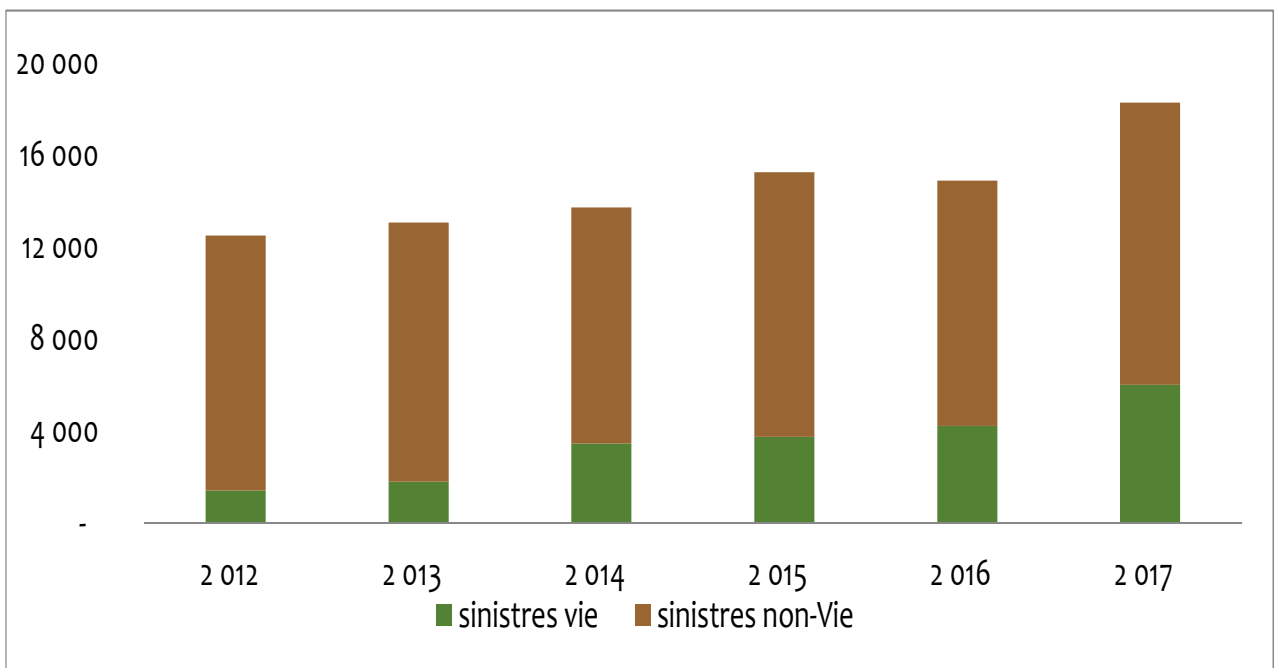
Source : ARCA

B. Sinistres

Les sinistres en assurance vie en 2017 se sont établis à 6 Mds de BIF contre 4 Mds en 2016 soit une croissance de 42%, alors que les sinistres non vie s'élevaient 12,3 Mds contre

10,7Mds, soit un accroissement de 15%. En effet, la part de l'assurance vie est en nette progression car elle est passée de 28% à 33% de 2016 à 2017, tandis que celle de l'assurance non vie est en déclin passant de 72% à 67% sur la même période.

Graphique 20: Evolution des sinistres du secteur par types d'assurances (MBIF)

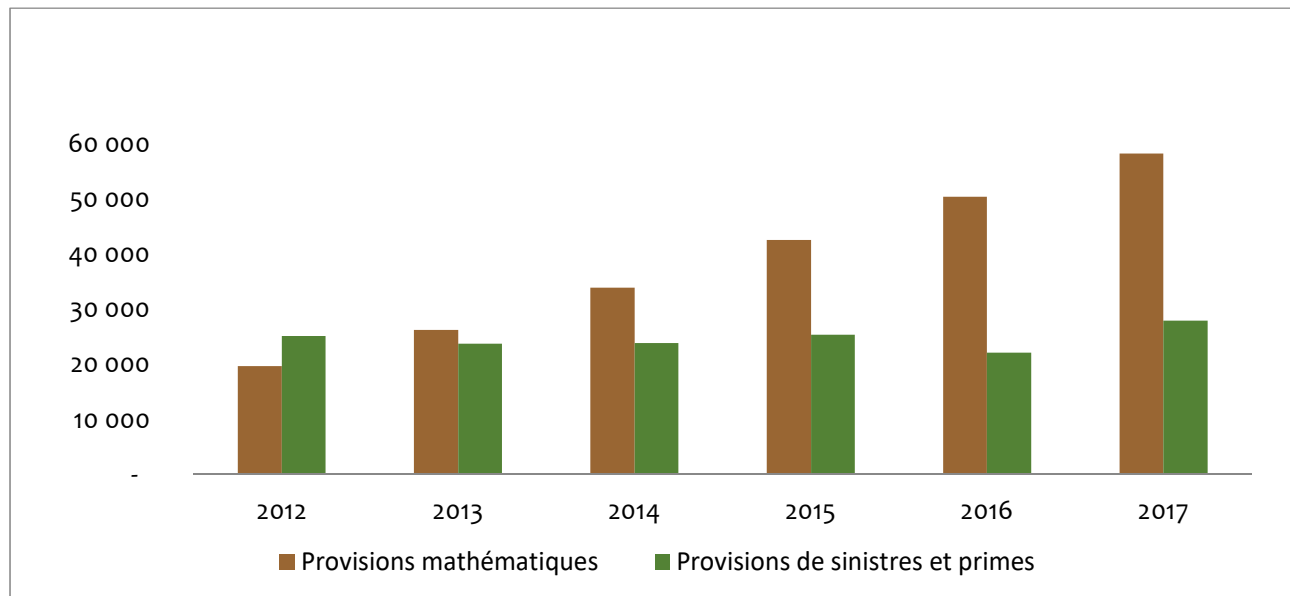


Source : ARCA

Concernant la rentabilité, les rendements des actifs et des fonds propres sont significativement en baisse de 2016 à 2017, passant respectivement de 2,1 à 1,5% et de 11,7 à 4,7% en raison de l'augmentation

disproportionnée des actifs et des fonds propres par rapport au résultat du secteur. Cela est dû à l'entrée d'une nouvelle compagnie, ainsi qu'à l'agrément définitif des nouvelles compagnies en assurance vie et non vie.

Graphique 21: Evolution des provisions techniques par type d'assurance



Source : ARCA

Les provisions techniques du secteur ont augmenté de 19,8% en 2017 contre 7% en 2016 en liaison avec l'augmentation très significative des provisions en assurance vie qui sont passées de 50,4 à 58,2 Mds soit un accroissement 15,6%, tandis que les provisions

de sinistres et primes relatives à l'assurance non vie sont passées de 22,1 à 27,9 Mds de BIF. Le secteur constitue plus de provisions en assurance vie qu'en assurance non vie pour faire face aux remboursements de sinistres y relatif qui sont plus élevés.

3

CHAPITRE 3: MARCHÉ MONÉTAIRE ET INFRASTRUCTURES DE MARCHÉ

L'année 2017 s'est caractérisée par une légère amélioration de la liquidité bancaire en lien avec la reprise de l'activité économique essentiellement tirée par le secteur tertiaire. En effet, le taux de croissance économique s'est maintenu à 2,8% en 2016 et en 2017. Malgré cette amélioration de la liquidité bancaire, les interventions de la Banque Centrale ont augmenté, passant de 89 000 à 159 990,0 MBIF d'une fin d'année à l'autre. Au cours de la même année, les réserves de change détenues par les banques ont progressé de 18,4% passant de 291 920,8 MBIF à 345 522,8 MBIF.

Concernant les infrastructures de marché, leur fonctionnement au cours de l'année 2017 n'a engendré aucune perturbation pour la stabilité financière. Ainsi, le système de compensation a fonctionné de manière fluide et les rejets des ordres de paiement ont été minimes. En outre, le taux de défaut des remboursements intra-journaliers des avances et des facilités de prêts marginales accordées aux participants a été faible.

Toutefois, le fonctionnement du marché monétaire et des infrastructures de marché continue à être exposé aux risques de concentration au regard du nombre limité des

participants. En effet, la liquidité sur ce marché est concentrée dans quelques banques. La surveillance de ces banques se doit être rigoureuse et régulière car la défaillance de l'une de ces banques entraînerait des répercussions sévères sur la stabilité financière et représenterait un risque de propagation sur l'économie réelle.

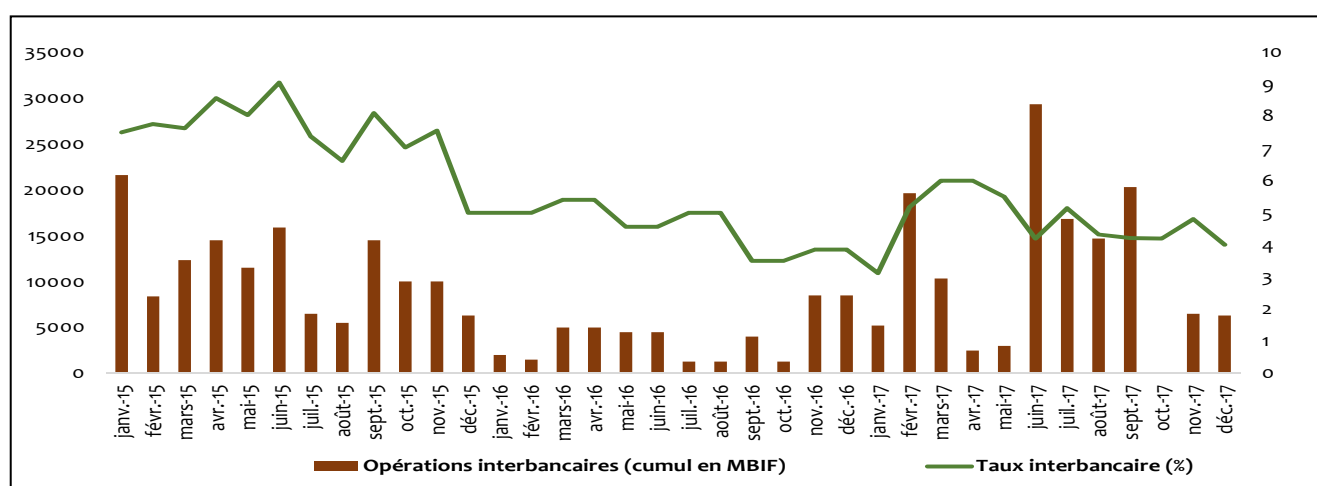
Sur le marché monétaire, l'émission des titres du Trésor domine ce marché et les principaux souscripteurs sont les banques et les fonds de pension.

3.1. Marché monétaire

Le refinancement des banques auprès de la Banque Centrale s'est accru en 2017 et s'est établi à 159 990,0 contre 89 000 MBIF à fin 2016. Le volume des montants échangés sur le marché interbancaire a augmenté, passant de 28 100 en 2016 à 115 450 MBIF.

L'assouplissement des conditions de refinancement a permis aux banques d'augmenter leur souscription aux titres du Trésor dont l'encours est passé de 438 079,6 à 643 490,6 MBIF entre décembre 2016 et décembre 2017, soit une augmentation de 46,9%.

Graphique 22: Opérations sur le marché interbancaire

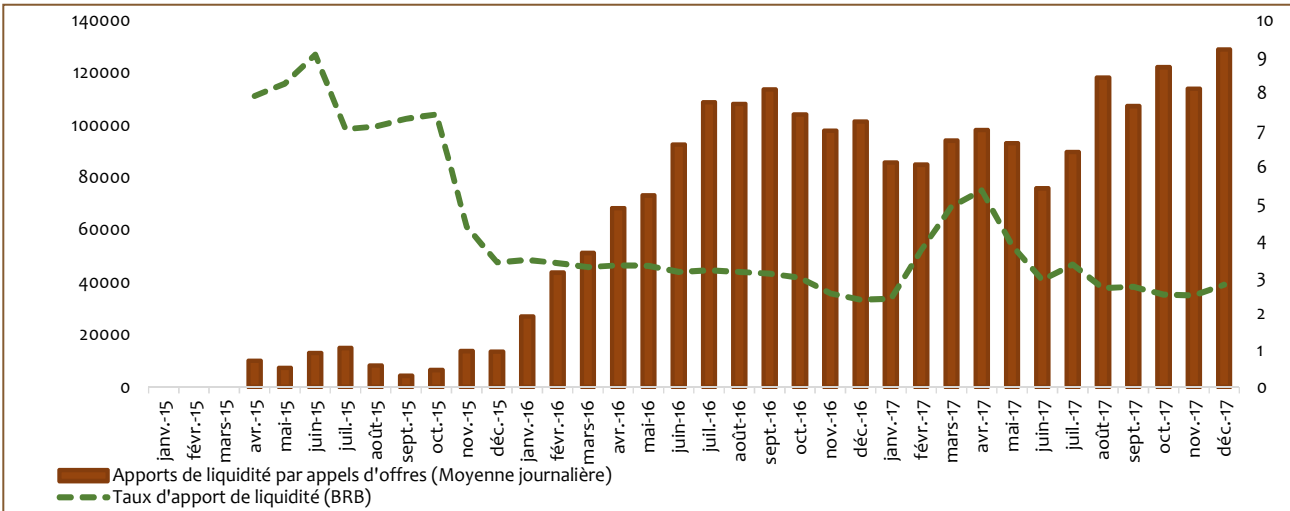


Source : BRB

En raison du faible développement du marché, la liquidité bancaire demeure inégalement répartie. En 2017, le marché d'apport de liquidité a enregistré une concentration plus

importante comparativement aux autres compartiments du marché monétaire et reste exclusivement dominé par quelques banques.

Graphique 23: Refinancement auprès de la BRB

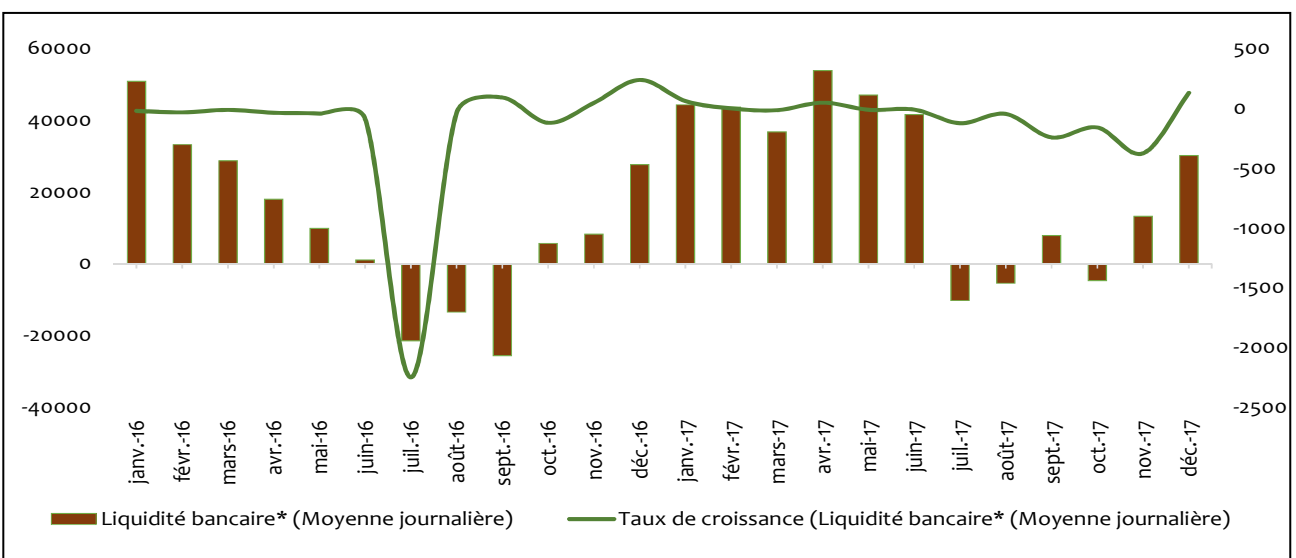


Source : BRB

De même, les garanties en couverture des refinancements ont augmenté au cours de l'année 2017. En effet, la part des garanties mobilisées par les banques par rapport à leurs actifs éligibles a augmenté, s'établissant

en moyenne mensuelle à 26 contre 24% en 2016. Contrairement à l'année 2016 où la liquidité avait baissé, en 2017, la liquidité s'est légèrement améliorée.

Graphique 24: Evolution de la liquidité bancaire (Moyenne journalière)



Source : BRB

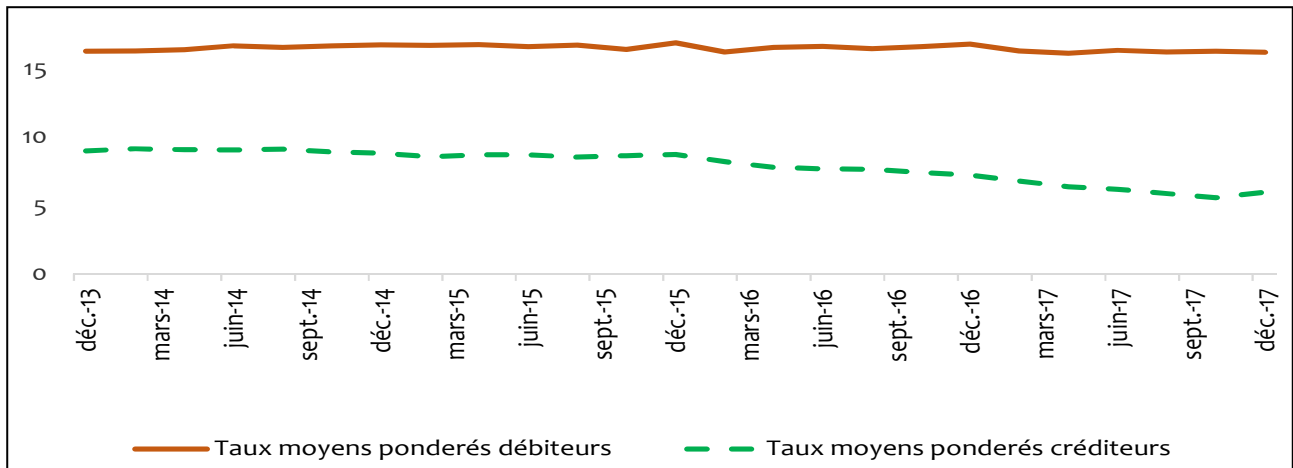
Pour l'année 2017, le taux d'intérêt moyen sur les crédits distribués a baissé de 0,61 points de pourcentage, se fixant à 16,16 % contre

16,77% à fin de l'année précédente. Bien qu'on ait observé une baisse des taux d'intérêts sur les dépôts à terme (6,94 contre 7,60%)

et à vue (3,18 contre 4,55%), le taux créditeur moyen a aussi diminué d'une année à l'autre, s'établissant à 5,96 contre 7,21% en 2016. En glissement annuel, cette diminution a porté sur toutes les catégories de dépôts.

En outre, l'écart entre le taux débiteur et créditeur reste élevé et continue à se creuser en oscillant autour d'une moyenne annuelle de 10,2 points de pourcentage.

Graphique 25: Taux moyens débiteurs et créditeurs



Source : BRB

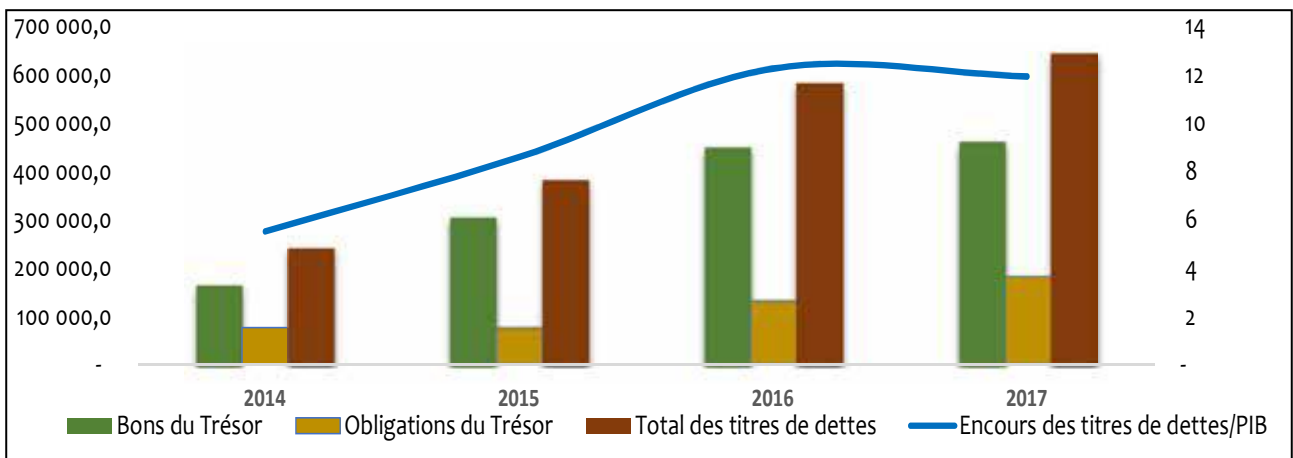
Les taux d'intérêts débiteurs et créditeurs varient faiblement dans le temps. Néanmoins, en 2017, les taux d'intérêts créditeurs ont une tendance baissière tandis que les taux débiteurs ont gardé la tendance de l'année précédente.

• **Marché des titres du Trésor**

L'encours des titres du Trésor (bons et

obligations du Trésor) a atteint 643 490,6 à la fin 2017 contre 438 079,6 MBIF à la fin 2016, soit un taux de croissance de 46,9 %. La part des titres du Trésor détenue par le secteur bancaire rapportée au PIB est de 12,4 % en 2017 contre 9,2 % en 2016. Les Banques ont connu une augmentation exponentielle des parts des titres du Trésor dans leurs bilans depuis les deux dernières années.

Graphique 26: Evolution de l'encours des titres de dettes



Source : BRB

Une forte interconnexion s'observe entre le secteur financier et le marché des titres du Trésor. Ainsi, la part des titres publics détenus par les banques et les établissements financiers représentent 77,6%, soit près de 643 490 ,6 MBIF. Les organismes de retraite et de prévoyance sociale, les assurances ainsi que les particuliers représentent 22,4%, soit près de 146 665,7 MBIF. En l'absence du marché secondaire des titres, le marché primaire demeure la seule alternative de placement pour les banques, de par la sécurité qu'il offre et l'aversion au risque.

3.2. Infrastructure de marché: Système de paiement et de règlement

Un bon fonctionnement des infrastructures de paiement constitue un pilier pour la stabilité du système financier et c'est pour cette raison qu'une surveillance étroite est nécessaire pour pallier au moindre dysfonctionnement. Ces infrastructures sont donc essentielles pour préserver la stabilité financière en raison des risques systémiques qu'elles sont susceptibles de provoquer lorsqu'elles sont défaillantes. Actuellement, trois composantes du système de paiement existent. Il s'agit de la composante de télé compensation (ACH- Automate Clearing House), le système de règlement de gros montants (RTGS- Real Time Gross Settlement) et le Dépositaire Central de Titres (CDS Central Depositor Securities).

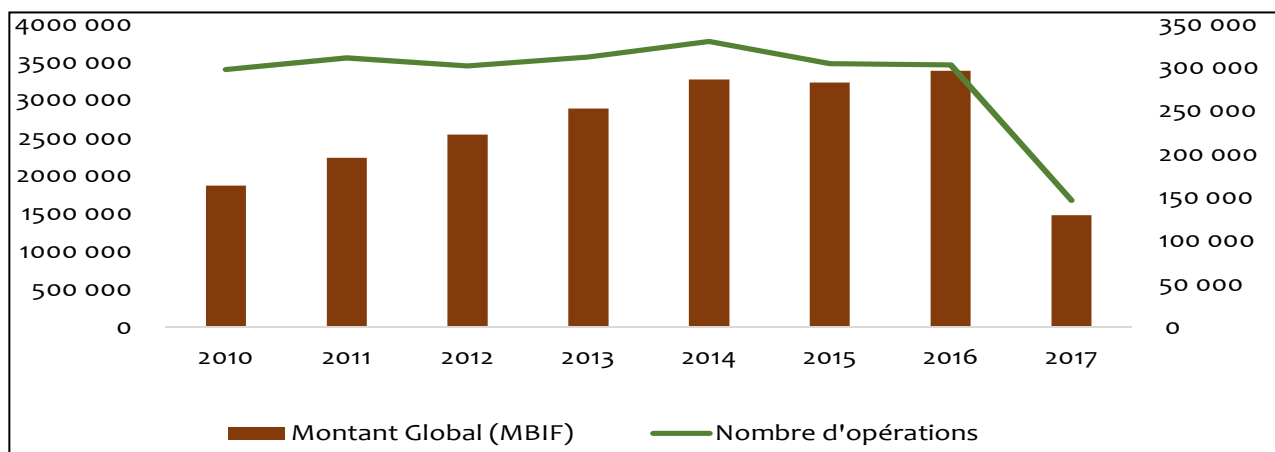
Ces derniers sont des éléments moteurs du système financier grâce auxquels les opérations financières de paiement, de règlement et de livraison sont traitées. En 2017, les deux premières étaient pleinement opérationnelles tandis que le troisième ne l'était pas encore. Une composante monétique est aussi en cours d'implémentation pour l'interopérabilité et la compensation des opérations sur cartes bleues.

En effet, ces infrastructures concentrent des risques financiers et opérationnels importants. Les interdépendances entre les intervenants dans les différentes composantes doivent être scrutées pour éviter des perturbations éventuelles pouvant créer des suspens et/ou des retards dans l'exécution des opérations dans le système.

3.2.1. Activités de la chambre de compensation

Au terme de l'année 2017, les opérations traitées manuellement dans la chambre de compensation ont baissé de 51,6% par rapport à l'exercice précédent. La valeur globale de ces ordres a également diminué de 56,3%, passant de 3 387,8 en 2016 à 1 479,6 Mds de BIF. La raison étant qu'une partie des opérations de compensation se fait désormais automatiquement dans les systèmes ACH et RTGS.

Graphique 27: Opérations de la chambre de compensation



Source : BRB

L'efficacité de l'infrastructure ACH est assurée à travers les crédits intra-journaliers et les facilités de prêt marginal accordées par la Banque Centrale aux banques pour éviter la cessation de paiement et des blocages afin de veiller au bon fonctionnement du système.

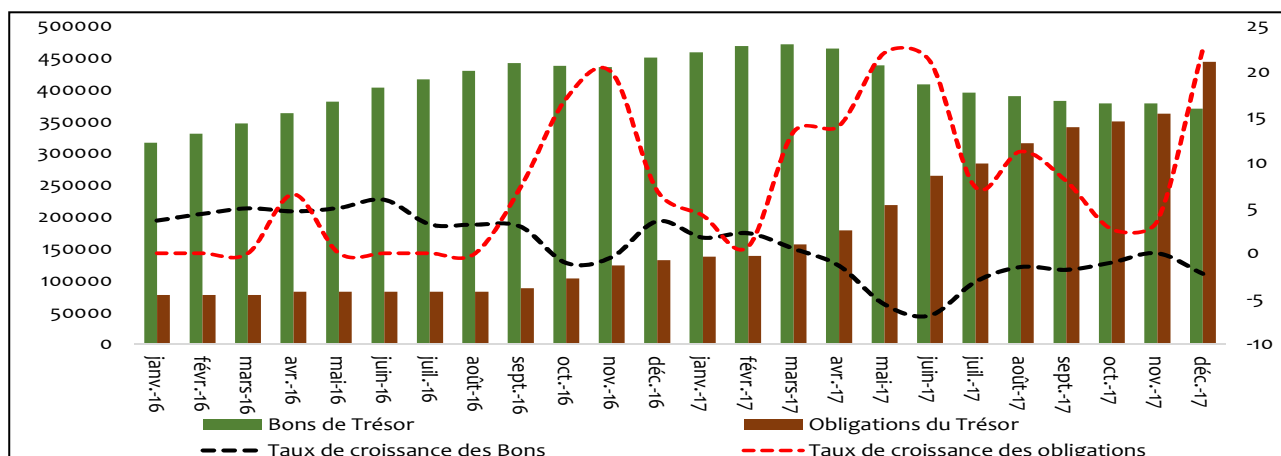
Les facilités de prêt marginal de la Banque Centrale pour l'année 2017 se sont établies en moyenne journalière de 5 614,8 contre 489,8 MBIF en 2016 suite à l'accroissement du besoin de liquidité des banques.

3.2.2. Système de règlement-livraison des titres

Face à l'absence du marché secondaire des

titres, la BRB assure les fonctions centrales pour le bon déroulement des transactions sur le marché des titres du Trésor (Bons et obligations du trésor) à travers le CDS (Central Depositor Securities). En effet, la BRB est l'unique dépositaire central des titres et conserve les titres inscrits en compte et gère le système de règlement/livraison pour toutes les transactions réalisées. La performance et la fiabilité dudit système constitue un élément fondamental pour le bon fonctionnement du système financier et dans l'évaluation des risques systémiques en raison du volume des actifs financiers et les flux traités grâce à ce système.

Graphique 28: Evolution des avoirs des titres du Trésor via CDS en MBIF



Source : BRB

3.3. Circulation fiduciaire

La circulation fiduciaire hors bancaire a augmenté de 15,2% en 2017, passant de 267 512,5 à 308 146,5 à MBIF.

La circulation fiduciaire est constituée à 99,47% de billets de banques et à 0,53% de pièces.

4

CHAPITRE 4: CADRE DE REGULATION PRUDENTIELLE

Face aux développements macroéconomiques et financiers observés depuis quelques années, la BRB a renforcé le cadre légal et réglementaire. Elle s'est dotée d'une nouvelle loi bancaire qui répond aux normes et aux exigences des meilleures pratiques internationales. Cette loi jette les jalons pour l'élaboration des textes d'application visant à renforcer la surveillance du système financier sur une base légale conforme aux meilleures pratiques internationales.

C'est dans cette perspective que la BRB a entrepris un vaste chantier de réformes visant à compléter la régulation microprudentielle traditionnelle centrée sur les risques individuels, par une régulation macroprudentielle prenant en compte les risques du point de vue global,

centrée sur les risques systémiques.

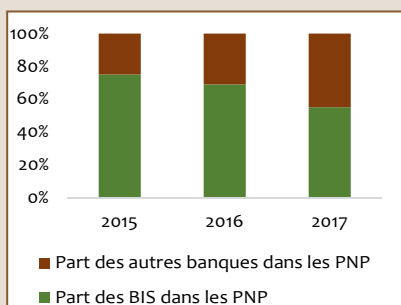
Des innovations visant à renforcer la surveillance de la stabilité financière et les prérogatives de la Banque Centrale dans la prise de décisions ont été apportées dans la nouvelle loi bancaire. Ainsi, des dispositions sur la protection des déposants, la mise en place des fonds de garantie des dépôts, la gestion et la résolution des crises bancaires, le traitement des banques d'importance systémique ainsi que les banques en difficultés ont été incorporées dans ladite loi.

Avec ces innovations, la Direction de la Supervision, de la Stabilité Financière et de l'Inclusion Financière a entrepris la révision complète de toutes les circulaires et leur édicition est prévue au cours de l'année 2018.

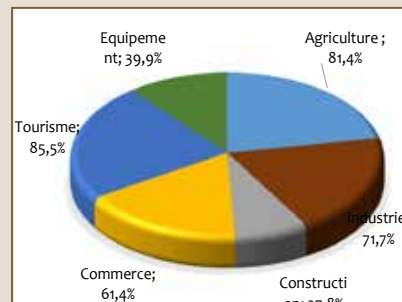
Encadré 3 : Traitement des banques d'importance systémique

Le Comité de Bâle sur le Contrôle Bancaire (CBCB)¹⁴ a douze principes constituant le dispositif applicable aux banques d'importance systémique (BIS) à l'échelle domestique, qui portent sur l'évaluation de ces banques ainsi que sur leur capacité d'absorption des pertes. Au regard de leur taille, et de leur poids dans l'économie, les banques d'importance systémique nécessitent une surveillance prudentielle plus renforcées car leurs difficultés sont susceptibles non seulement de perturber le système financier mais aussi de nuire à l'économie réelle.

Graphique 29: Prêts non performants des BIS (2017)



Graphique 30: Part des Crédits des BIS par secteurs



¹⁴ Mexique, Pays-Bas, Royaume-Uni, Russie, Singapour, Suède, Suisse et Turquie. Il se réunit habituellement au siège de la Banque des Règlements Internationaux (BRI), à Bâle, en Suisse, où se trouve son Secrétariat permanent.

Les principes mis au point par le Comité à l'intention des BIS confèrent aux autorités nationales un pouvoir de prendre en considération les caractéristiques structurelles de leur système financier et d'imposer des exigences plus strictes en fonction des spécificités du pays et du secteur bancaire.

Méthodologie d'évaluation

Principe 1 : les autorités nationales doivent instaurer une méthodologie pour évaluer le degré d'importance systémique des banques sur le plan national.

Principe 2 : la méthodologie d'évaluation devrait refléter les impacts éventuels de la défaillance d'une banque d'importance systémique.

Principe 3 : le système de référence sur la base duquel est évalué l'impact de la défaillance d'une banque d'importance systémique devrait être l'économie nationale.

Principe 4 : lorsqu'il s'agit d'une banque disposant de filiales à l'étranger, les autorités du pays d'origine devraient évaluer le degré d'importance systémique des banques au niveau consolidé tandis que les autorités du pays d'accueil devraient évaluer celui des filiales situées dans leur juridiction.

Principe 5 : l'impact de la défaillance d'une banque d'importance systémique sur l'économie nationale devrait, en principe, être évalué au regard des caractéristiques de la banque: taille, interdépendance, substituabilité, complexité ou tout autre critère considéré pertinent par les autorités nationales.

Principe 6 : les autorités nationales devraient procéder à des évaluations régulières de l'importance systémique des banques dans leur juridiction.

Principe 7 : les autorités nationales devraient rendre publique la documentation qui décrit la méthodologie utilisée pour évaluer le degré d'importance systémique des banques dans l'économie intérieure.

Capacité additionnelle d'absorption des pertes

Principe 8 : les autorités nationales devraient documenter les méthodologies et les Considérations ayant servi à déterminer le niveau de capacité additionnelle d'absorption des pertes.

Principe 9 : la capacité additionnelle d'absorption des pertes exigée d'une banque devrait être proportionnelle au degré d'importance systémique de la banque.

Principe 10 : les autorités nationales devraient veiller à la compatibilité de l'application des dispositifs des banques d'importance systémique à l'échelle mondiale et celles qui le sont à l'échelle domestique au sein de leur juridiction.

Principe 11 : les autorités des pays d'origine et d'accueil devraient prendre des mesures pour coordonner leur action et coopérer entre elles lorsqu'une filiale d'une banque est considérée comme étant d'importance systémique par les autorités d'un pays d'accueil.

Principe 12 : la capacité additionnelle d'absorption des pertes devrait être constituée entièrement d'actions ordinaires et éléments assimilés de T1 (CET1).

4.1. Cadre institutionnel de la stabilité financière

La solidité du système financier est au cœur des préoccupations de la Banque Centrale. L'environnement macroéconomique est régulièrement décortiqué pour identifier de façon précoce les risques systémiques susceptibles de perturber le fonctionnement normal du système financier en prenant en compte de ces derniers dans leur globalité.

En plus du Service en charge de la surveillance de la stabilité financière, un Comité Technique de Stabilité Financière (CTSf) et un Comité Interne de Stabilité Financière (CISf) sont fonctionnels et ce dernier est l'organe de décision en matière de politique macroprudentielle.

Sur base du diagnostic macroéconomique et financier produit par le Comité Technique de Stabilité Financière (CTSf), le Comité Interne prend les décisions qui s'imposent pour éviter la matérialisation des risques systémiques identifiés. Des démarches pour la mise en place d'un Comité National de Stabilité Financière (CNSF), sont en cours et un projet de Mémoire de Coopération a été déjà élaboré et partagé avec les autres régulateurs.

4.2. Mesures prudentielles adoptées

Dans le souci de permettre le fonctionnement du système financier et de renforcer sa solidité, la Banque Centrale, est appelée à adopter des mesures conséquentes compte tenu du contexte économique, de l'érosion des fonds propres de certaines banques et les besoins de liquidité du secteur bancaire. A cet effet, plusieurs mesures d'assouplissement des conditions de refinancement ont été prises depuis 2015 et la BRB les a maintenues en 2017.

Ces dernières consistent notamment à :

1. L'intensification des opérations d'appel d'offres de liquidité pour fournir aux banques une liquidité assortie des taux d'intérêt faibles, en augmentant à la fois le volume et la fréquence des interventions ;
2. L'introduction de nouvelles maturités de 14 et 28 jours pour les apports de liquidité, qui a permis d'injecter de la liquidité plus stable ;
3. La dérogation à l'article 10 de l'instruction relative à la constitution et à la gestion des garanties en couverture des prêts aux banques et établissements financiers, en vertu de laquelle les créances à moyen et long termes sur les entreprises non financières, présentées en refinancement, sont désormais analysées sur base de leurs tableaux d'amortissement en comparaison avec les encours figurant sur les états des risques, au lieu des états financiers des entreprises débitrices ;

4. La mobilisation des effets adossés aux créances en souffrance sur les hôtels, les industries de production, les hôpitaux, les écoles, les universités et les sociétés de la filière café, avec un nombre maximum d'incidents de paiement de douze (12) mois pour les crédits dont l'encours est d'au moins 100 Millions de BIF;
5. L'obligation pour certaines banques de ne pas distribuer les résultats et de renforcer les fonds propres.

4.3. Cadre de régulation et de supervision bancaire

4.3.1. Nouvelle loi bancaire

Les activités bancaires sont régies par un nouveau dispositif légal à savoir la loi n°1/17 du 22 août 2017. Cette nouvelle loi bancaire comporte des dispositions pertinentes permettant de faire un suivi de la surveillance macroprudentielle dans le but de contribuer au maintien de la stabilité du système financier.

Ainsi, la latitude donnée à la Banque Centrale d'imposer des normes prudentielles plus sévères à un établissement présentant un profil de risque particulier. Par une telle disposition, les établissements ayant des profils de risques particuliers notamment les banques d'importance systémiques devront observer des normes prudentielles propres à elles visant à les inciter à plus de prudence comme le prévoit le Comité de Bâle. Ce dernier exige un coussin additionnel de fonds propres pour les banques d'importance systémique en vue de renforcer leur assise financière car leur faillite engendre des effets pervers coûteux pour l'économie d'un pays. Cela présuppose un travail en amont d'identification claire des

banques d'importance systémique avec une méthodologie appropriée.

La même loi introduit des mécanismes de suivi et de renforcement de la stabilité financière par la création d'un fonds de garantie des dépôts et de résolution. Sa mise en place est nécessaire non seulement pour la protection des déposants en cas de faillite d'un établissement assujetti ; en évitant la panique à l'annonce des difficultés d'un établissement affilié audit fonds mais aussi pour renforcer la confiance du public dans les institutions financières.

La réforme fondamentale au niveau de la nouvelle loi se situe dans la gestion des établissements en difficulté, avec l'attribution à la Banque Centrale, des pouvoirs qui étaient réservés au tribunal de commerce en matière de redressement, de liquidation forcée et de recouvrement des dettes de l'établissement assujetti dont les dirigeants coupables de fautes graves lui sont redevables.

L'abandon du recours au tribunal en matière de traitement des institutions financières en difficultés est justifié notamment par le souci de conférer à ces opérations spécifiques et particulières l'efficacité et la célérité requises, de préserver les intérêts des déposants et des tiers et partant d'assurer la stabilité du système financier en évitant le risque systémique.

Lorsqu'il s'agit d'un établissement d'importance systémique en difficultés, la nouvelle loi bancaire permet à la Banque Centrale d'engager elle-même le processus de sa restructuration pour limiter les effets négatifs d'une contagion que la défaillance d'un tel établissement pourrait causer sur la stabilité du système financier et l'économie du

pays. Cela s'inscrit dans le cadre de la gestion et résolution de crise en vue d'éviter une crise systémique.

4.3.2. De nouvelles circulaires relatives au contrôle interne et à la gestion des risques

Deux circulaires importantes ont été signées en 2017 à savoir la circulaire n°7/2017 relative au contrôle interne et la circulaire n°23/2017 relative à la gestion des risques dans les établissements de crédit. Ces deux dispositifs, en mitigeant les risques au niveau micro prudentiel, contribuent de manière significative à la sauvegarde de la stabilité financière par leur pertinence dans la conduite des opérations et dans la gestion des risques dans les banques.

La circulaire sur la gestion des risques vient renforcer le dispositif de gestion des risques notamment en responsabilisant davantage le Conseil d'Administration des établissements assujettis dans la détermination de la nature et du niveau de risque pertinent compte tenu des activités et de la politique qu'il a mis en place. Il met en place les stratégies de gestion des risques mais aussi il évalue les situations de crise et les mesures appropriées à prendre.

La circulaire sur le contrôle interne quant à elle vient renforcer le dispositif de contrôle interne en indiquant les responsabilités dans sa mise en place. Le contrôle interne est une fonction très importante dans les banques dans la mesure où, elle permet d'éviter ou de mitiger les risques dans les opérations quotidiennes.

Encadré 4: Vers la mise en place d'un cadre régional de stabilité financière

Dans le cadre du Comité des Affaires Monétaire de la Communauté de l'Afrique de l'Est, le Sous-Comité de la Supervision Bancaire et Stabilité Financière, deux groupes techniques de travail ont été mis en place pour travailler sur les aspects relevant du suivi de la stabilité financière. Il s'agit de :

- Groupe technique de travail sur la gestion des crises bancaires avec pour tâche de proposer et de réfléchir sur l'élaboration d'un cadre régional de gestion des crises bancaires
- Groupe technique de travail sur l'analyse macroprudentielle, les stress test et les statistiques au niveau régional.

En 2017, la Banque de la République du Burundi a pris part aux travaux des deux groupes techniques de travail.

Dans la poursuite de la mission de surveillance de la stabilité financière, des recommandations importantes sont sorties de ces travaux régionaux. A côté de la signature des accords de coopération entre les différents régulateurs et la création d'un Comité de stabilité financière au niveau national, chaque pays devra disposer d'un plan d'urgence pour l'intervention et la gestion des établissements en difficultés.

Des rapports régionaux sur les risques, les exercices de test de résistance ainsi que les politiques macro-prudentielles à l'échelle régionale seront élaborés.

Les plans de gestion de crise doivent permettre d'intervenir et de gérer les institutions en difficultés selon les composantes du système financier (établissements de crédit, établissements de paiement, institutions de microfinance, compagnies d'assurance, institutions de prévoyance sociale, marché des capitaux, etc.) et une coordination en temps utile est requise.

Des mécanismes visant à promouvoir la stabilité financière comme les fonds de garanties de dépôts doivent être mis en place avec des règles de fonctionnement harmonisés au niveau régional.

Des exercices de test de résistance sont à conduire sur une échelle régionale en vue de s'assurer de la résilience des banques transfrontalières pour éviter ou minimiser les risques de contagion. Tous ces projets impliquent un travail en synergie de divers acteurs d'abord au niveau national puis au niveau régional.

4.4. Réglementation des institutions de Microfinance

En 2017, suite à la promulgation de la nouvelle loi bancaire qui couvre aussi les institutions de microfinance (article 1 & 3), la BRB a entamé un vaste chantier de refonte complète du cadre réglementaire existant du secteur de la microfinance. Cette refonte touche l'actuel décret régissant les institutions de microfinance ainsi que ses circulaires d'application.

Aussi la Banque a préparé des projets de circulaires relatives à la gouvernance des institutions de microfinance et à la protection des consommateurs. En vue d'améliorer le suivi de la situation du secteur de la microfinance, la BRB a introduit un nouveau format de reporting prudentiel mensuel qui porte sur le ratio de liquidité ainsi que la ventilation des crédits et des dépôts pour permettre une

meilleure prévention des risques inhérents aux activités d'intermédiation financière des institutions de microfinance.

Selon l'article 1 de la même loi, la Banque a posé les jalons d'un nouveau cadre réglementaire adéquat aux deux nouveaux établissements assujettis à la nouvelle loi bancaire, à savoir la Régie Nationale des Postes ainsi que le Fonds de Microcrédit Rural (FMCR).

4.5. Réglementation des Établissements de paiement et de transfert

Au cours de l'année 2017, en vue d'améliorer la régulation des établissements de paiement, il a été signé le Règlement n° 001/2017 relatif aux services de paiement et aux activités des établissements de paiement ainsi que le Règlement n° 002/2017 relatif aux agents commerciaux en opérations de banque et de

services de paiement. Ces deux textes viennent fixer les règles pour les agents commerciaux et les opérations de transfert instantané de fonds.

Au titre des activités opérationnelles, la BRB a autorisé trois sociétés de télécommunication à offrir les services financiers numériques. Pour un contrôle conjoint de ces sociétés, un Mémoire d'attente entre l'ARCT et la BRB a été signé au cours de l'année 2017.

De plus, deux (2) Etablissements de Transferts Instantanés d'Argent (ETIA) ont été agréés par la Banque durant l'année 2017 pour offrir des services de transfert de fonds.

Enfin, la Banque a donné l'approbation à deux institutions de microfinance pour l'offre des services financiers numériques.

4.6. Cadre de supervision des compagnies d'assurance

Le Secteur des assurances est supervisé par l'Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances (ARCA). Depuis sa création en 2013, plusieurs textes réglementaires ont été initiés en vue de renforcer la supervision prudentielle. C'est ainsi que l'autorité de supervision s'est concentrée sur diverses décisions relatives à l'agrément provisoire et définitif des compagnies au terme de la séparation de l'assurance vie et non vie, ainsi que deux projets de circulaire en perspective, à savoir celui relatif à la nomination des dirigeants des compagnies d'assurance, un projet de règlement sur la conduite de marché des assurances et un plan stratégique qui trace les lignes conductrices de l'avenir du secteur.

4.6.1. Agrément provisoire et définitif des compagnies d'assurances

Selon la loi N°1/02 du 7 janvier 2014 portant code des assurances au Burundi, toutes les compagnies d'assurance doivent se conformer à adopter la séparation entre les produits vie et non vie. Ainsi, après avoir évalué si les compagnies d'assurance se sont conformées aux dispositions de séparation, l'autorité de supervision les a accordées les agréments définitifs excepté les nouvelles compagnies. Ainsi, ces décisions permettront d'appréhender les risques liés à chaque produit, afin de pouvoir prendre les stratégies liées à chaque type de risques.

4.6.2. Règlement relatif à la nomination des dirigeants

Il s'agit d'un règlement qui s'inscrit dans le cadre de renforcer la gouvernance du secteur des assurances conformément aux dispositions du code des assurances en son article 288. Ainsi, les dirigeants des compagnies d'assurance doivent remplir des conditions liées à la formation et à l'intégrité pour renforcer la gouvernance.

4.6.3. Renforcement des capacités institutionnelles et les outils d'analyses

Dans l'objectif de renforcer la supervision du secteur des assurances, l'autorité de régulation s'est dotée d'un plan stratégique allant de 2017 à 2022. Ce plan stratégique comprend les orientations en matière de gestion de risques, de l'audit, du contrôle interne, ainsi qu'un renforcement des capacités.

PERSPECTIVES

Au cours de l'année 2017, les risques pour la stabilité financière sont restés modérés et les résultats du test de résistance ont montré que le secteur bancaire dispose d'un coussin de fonds propres suffisant pour résister à des chocs éventuels. Les perspectives de stabilité financière continuent de s'améliorer en raison de la reprise progressive de l'activité économique. Cette reprise a permis d'améliorer les performances du secteur bancaire et le produit net bancaire (PNB) a augmenté de 16,4 %.

Pour l'année 2018, la performance du secteur bancaire devrait s'améliorer, stimulée par la reprise de l'activité économique (croissance du PIB¹⁴ de 4,0% en 2018 contre 2,8% en 2017). Néanmoins, deux principaux risques continuent à peser sur ces perspectives. Premièrement, près de la moitié des banques ont en moyenne un taux des prêts non performants supérieur à 14,0 % et la faible croissance d'octroi du crédit pourrait affecter la rentabilité des banques. Deuxièmement,

le volume des créances à surveiller reste élevé et ces dernières pourraient migrer vers les classes inférieures ; ayant pour conséquences l'augmentation des provisions et la baisse des fonds propres des banques.

Un autre défi auquel le système financier pourrait faire face à court terme est lié à la hausse progressive des cours du pétrole qui pourrait davantage affecter les réserves de change.

En outre, dans la perspective de renforcer la surveillance du système financier, la Banque Centrale s'est dotée d'une nouvelle loi bancaire en phase avec les normes internationales. Grâce à laquelle ses prérogatives en matière de protection de déposants, de gestion de crise et de résolutions des crises bancaires, de traitement des banques d'importance systémique ainsi que les banques en difficultés ont été renforcées. Cela occasionnera la mise à jour et l'adoption de nouvelles circulaires pouvant entraîner davantage d'efforts de la part des assujettis pour s'y conformer.

¹⁴ Projections du Cadrage Macroéconomique, MFBCDE, Mars 2018.

5

ANNEXES

Tableau 1: Indicateurs de Solidité Financière (EAC)

	Dec-13	Mar-14	Jun-14	Sep-14	Dec-14	Mar-15	Jun-15	Sep-15	Dec-15	Mar-16	Jun-16	Sep-16	Dec-16	Mar-17	Jun-17	Sep-17	Dec-17
BURUNDI	22,3	21,9	21,3	18,1	17,3	20,5	19,5	19,2	18,1	22,3	20,8	20,2	22,7	23,3	21,9	21,1	23,2
KENYA	23,2	18,2	17,6	17,8	19,2	19,2	18,9	18,7	21,7	18,8	18,1	18,3	18,9	18,9	18,0	18,8	18,5
TANZANIE	18,1	19,3	17,5	17,6	17	18,6	17,3	18	18,9	19,5	18,6	18,6	19,1	20,2	19,7	20,2	19,7
UGANDA	22,1	23,6	22,8	22,5	22,2	23,2	21,2	20,1	21	21,8	21,7	22,5	19,8	22,9	23,6	23,8	23,2
RWANDA	23,1	22,6	23,6	24,8	24,2	25,9	24,3	24,2	22,2	24,9	23,3	22,2	23,1	21,2	20,8	22,3	21,4
BURUNDI	9,9	10,1	11,3	11,2	10,9	12,1	13,1	14,1	17,9	18,3	18,5	19	12,9	13,2	11,5	14,1	14,5
KENYA	5	5,7	5,8	5,5	5,5	5,8	5,7	5,4	6	7,8	10,5	8,2	9,1	9,5	9,9	10,4	10,6
TANZANIE	5,1	8	6,6	7	6,6	5,9	6,5	6,3	8,6	9,5	9	8,2	9,1	10,3	11,0	10,6	12,5
UGANDA	5,8	5,9	5,6	5,1	4	4,1	3,8	3,7	5,1	6,6	8,2	7,6	10,5	6,3	6,2	7,2	5,6
RWANDA	5,9	5,8	5,3	5,3	5,2	5,7	5,5	5,8	6,2	6	7	7,4	7,6	8,1	8,2	7,7	7,6
BURUNDI	14,1	14,5	9,8	10,4	7,8	14,4	16,2	16,1	11,5	15,4	10,7	7,3	8,5	0,7	8,4	14,9	16,5
KENYA	30,9	31,7	32,5	27,9	26,9	42,6	28,8	28,2	26,4	27,7	2,8	28,1	25,9	22,2	22,3	20,6	52,1
TANZANIE	20,9	23,6	23,2	22,8	22,8	24,5	16	22,2	22,2	24,3	22,3	12,2	22,3	11,2	10,3	8,7	5,9
UGANDA	18,5	20,2	17,8	19,9	22,2	20,1	22,3	23	22,6	25,2	19,4	22,5	14,7	8,3	10,2	8,7	16,4
RWANDA	11,2	16,5	16,1	15,3	15,4	17,6	17,7	16,2	15,7	14,7	14	14,4	13,6	23,4	23,6	22,7	20,4
BURUNDI	2,2	2,3	1,6	1,6	1,2	2,3	2,6	2,6	1,9	2,5	1,7	1,1	1,3	0,1	1,2	2,0	2,2
KENYA	4,7	4,9	5	4,3	4,2	6,6	4,4	4,3	4	1,4	1,4	1,4	1,4	2,8	2,8	2,6	8,5
TANZANIE	2,7	3,1	3	3	3	3,2	2,1	2,9	2,9	3,4	2,2	1,7	3,1	2,4	2,2	2,0	1,4
UGANDA	3,1	3,3	2,9	3,2	3,6	3,3	3,6	3,7	3,6	4,2	3,2	3,8	2,4	1,4	1,7	1,5	2,7
RWANDA	2,6	3,2	2,9	2,8	2,8	3,3	3,1	2,8	2,7	2,8	2,6	2,8	2,5	4,4	4,2	4,2	3,6

Source : FMI / FSI

Tableau 2 : Indicateurs de solidité financière pour les banques

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
ADEQUATION DU CAPITAL												
Fonds propres de base	26 462,9	40300,7	55722,8	78181,9	106404,4	136188,5	162524,4	189541,4	200630,6	210323,5	229217,6	224608,6
Fonds propres Globaux	44676,7	51304,3	67882,4	97880,4	126767	157829,8	185430,9	223415,7	231350,9	243523,4	265744	247559,8
QUALITE DE DE L'ACTIF												
Ratio des PNP	17,41	16,95	22,56	11,34	8,96	6,91	7,71	9,4	11,11	16,91	12,1	14,7
Prêts Performants												
Créances saines	177151	190092	220436	233058	380854	533927	506820	592607	528871	300915	611508	638481
Créances à surveillance	1426	1755	1837	5550	3072	4350	6278	7189	8768	37364	32131	41098,7
Prêts non performants												
Créances pré-douteuses	1680	1230	1589	698	2361	3703	7137	4821	8625	32811	33734	14031,8
Créances douteuses	2036	2093	2308	2165	2429	4730	4056	7591	6583	8472	6925	21644
Créances compromises	33929	35837	60871	34931	34029	31329	39044	53400	75763	94149	50918	80237,7
Total PNP	37645	39160	64768	37795	38819	39762	50238	65812	90971	135433	91577	115913
PROFITABILITE												
résultat de l'exercice	6616,7	11328,2	17538,7	20964,8	22550,7	33984,3	20705,9	18855,1	14066,1	22579,7	21863,2	35731,7
ROA	1,979	2,33	2,83	6,38	4,08	6,91	4,18	4,49	1,85	1,9	1,3	2,2
ROE	14,81	22,08	25,84	33,99	25,16	34,94	18,61	18,72	9,43	11,5	8,5	16,5
Marge d'intérêt	32883,7	40999,4	52649,3	35170	51769	61814,6	71955,9	80686,8	81335	112289,5	90834,4	107678
Marge sur commission	N/A	N/A	N/A	23190,6	26424,2	33378,2	18070,1	35969,6	44373,9	32766,9	103534,5	71994,6
Taux débiteurs moyen	18	17,5	16,7	16,5	15,85	15,29	15,67	16,24	16,71	16,85	16,77	16,16
Taux créditeur moyen	8,9	8,3	8,1	7,6	7,31	7,59	8,75	8,97	8,8	8,7	7,21	5,96
LIQUIDITE												
Actif liquide	129064,9	173487,3	243276,5	310295,9	354622,8	312317,5	317691,7	420546,1	514743,3	493719,2	758972,1	285645
Ratio actif liquide/ Dépôts	0,51	0,55	0,6	0,6	0,6	0,47	0,47	0,48	0,54	0,5	0,80	0,24
Ratio actif Prêts / Dépôts	0,81	0,74	0,75	0,65	0,76	0,87	0,95	0,84	0,88	0,81	0,68	0,59
MARCHE												
Prêts en devise	2424,8	458,9	2483	474,2	3025,2	3141	81,2	2315,8	36394,64	34634,1	23163,7	16958,3
dépôt en devise	49545,1	72865,2	106564,3	136350,7	145126,5	155089,7	185108,5	199349,5	225790,8	154231,8	180504,9	119675
actif en devises	78191,5	103879,5	134577,5	160028,1	169608	157129	210111,3	218810,2	219025,9	260502,6	167374	187039,8
passif en devises	46538,1	72865,2	78770,1	140381,3	150062,2	157869	203792,6	222629,7	252723,5	248580,5	180504,9	201694,8
Prêts en devise/ Tier I	9,0	1,0	4,0	1,0	3,0	2,0	0,00	1,0	1,0	2,0	10,0	7,6
Prêts en devise / Dépôts en devise	0,05	0,01	0,02	0,003	0,02	0,02	0,69	0,01	0,01	0,03	0,13	0,14
Actifs en devise /Passif en devise	1,68	1,43	1,71	1,14	1,13	1	1,03	0,98	0,87	1,05	0,93	0,93

Source : BRB

Tableau 3 : PIB aux prix constants 2005 (en Mds de BIF)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Secteur primaire	493,5	509,3	461,7	470,8	465,3	472,8	466,3	476,3	516,4	497,9	488,0	495,5	489,8
- Agriculture vivrière	429,9	418,9	398,7	408,8	408,6	387,1	398,9	404,2	465,7	442,2	427,4	435,0	424,1
- Agriculture d'exportation	17,0	40,9	19,3	29,3	13,9	32,8	14,3	19,3	16,6	18,4	21,3	18,0	17,7
- Café	8,7	36,0	13,9	22,5	4,8	23,7	5,7	9,8	2,6	3,2	4,9	4,0	5,5
- Thé	7,0	4,2	4,6	5,2	6,8	8,3	7,5	7,7	13,0	14,2	15,4	13,2	11,4
- Autres cultures d'exportation	1,2	0,8	0,8	1,5	2,3	0,8	1,1	1,8	1,0	1,0	1,0	0,8	0,8
- Forêt	9,3	8,9	9,2	7,2	6,2	10,7	11,3	10,2	11,2	11,9	13,4	15,1	16,7
- Elevage	34,1	35,3	32,1	22,4	33,7	38,5	38,6	39,0	20,2	22,4	22,5	23,4	26,9
- Pêche	3,3	5,2	2,5	3,1	3,0	3,7	3,2	3,6	2,6	3,0	3,4	3,9	4,3
Secteur secondaire	204,6	215,6	233,5	244,9	267,0	270,6	275,7	290,2	297,3	315,7	290,2	295,5	290,0
- Extraction	10,4	10,2	9,6	6,9	7,4	7,3	8,3	9,0	9,5	8,4	7,9	7,8	8,5
- Industries	143,6	152,8	157,8	165,7	168,4	173,9	178,0	183,5	187,5	211,9	192,3	191,6	188,1
- Industries agroalimentaires	100,0	105,9	110,2	119,9	125,4	128,3	129,3	131,6	134,5	155,7	143,1	141,4	142,8
- Industries Manufacturières	43,6	46,9	47,6	45,8	43,0	45,6	48,7	51,9	53,0	56,2	49,2	50,2	45,3
- Industries textiles	3,0	3,9	3,6	5,1	3,9	4,5	4,6	4,7	5,8	4,3	3,9	3,7	3,5
- Autres industries manufacturières	40,6	43,0	44,0	40,7	39,1	41,1	44,0	47,2	47,3	51,9	45,3	46,5	41,8
- Electricité, gaz et eau	10,5	8,6	12,4	12,7	11,1	8,1	6,3	7,3	7,7	7,9	7,5	7,3	7,1
- Construction	40,2	44,0	53,8	59,6	80,2	81,3	83,0	90,4	92,5	87,5	82,5	88,9	86,3
Secteur tertiaire	411,0	441,7	515,8	549,9	579,4	612,8	655,6	701,3	721,1	784,4	829,2	867,1	899,8
- Commerce	83,4	92,7	97,7	76,8	75,8	79,9	82,7	85,9	71,2	79,4	68,5	67,8	69,2
- Transport et communication	35,5	38,8	59,5	39,8	52,8	49,1	49,8	54,4	51,4	67,6	73,4	62,3	66,0
- Transports	30,8	34,1	42,7	23,4	29,5	24,0	17,5	17,7	14,4	15,6	16,8	13,1	13,4
- Services de Postes, Télécommunication, Internet	4,8	4,7	16,8	16,4	23,3	25,2	32,4	36,7	36,9	52,0	56,6	49,2	52,6
- Banques et Assurances	22,3	24,8	38,9	55,0	65,1	69,4	78,7	85,1	85,9	98,2	100,0	104,0	111,2
- Hébergement, Restaurant et autres services marchands	190,6	180,0	151,7	160,3	130,6	131,2	133,9	136,2	138,0	124,9	114,0	117,5	118,3
- Administration publique	59,8	69,8	111,6	140,8	168,7	160,3	180,5	200,9	228,2	272,9	298,9	346,2	372,2
- Education	32,4	44,5	53,5	67,7	77,0	133,4	162,8	187,2	188,1	195,6	209,1	219,5	230,4
- Santé et action sociale	8,1	5,7	4,5	4,3	5,6	7,5	10,8	12,3	12,8	13,4	14,0	17,8	21,0
- Activités à caractère collectif ou personnel	7,5	11,5	36,5	53,1	55,0	58,2	47,9	26,7	33,0	47,1	54,4	56,4	58,4
- Services domestiques	9,3	9,3	8,5	7,7	7,1	5,3	5,4	5,1	4,8	4,7	5,4	6,2	7,1
- SIFIM	-37,9	-35,5	-46,6	-55,7	-58,3	-81,7	-97,1	-92,5	-92,4	-119,4	-108,7	-130,5	-154,0
PIB aux coûts des facteurs	1,109,1	1,166,6	1,211,1	1,265,5	1,311,6	1,356,2	1,397,6	1,467,8	1,534,7	1,598,0	1,607,4	1,658,1	1,679,6
Impôts et Taxes	99,1	107,1	106,5	116,2	122,7	151,6	171,1	170,7	184,4	194,0	177,5	176,4	205,4
PIB aux prix du marché	1,208,2	1,273,7	1,317,6	1,381,7	1,434,4	1,507,9	1,568,7	1,638,4	1,719,1	1,792,0	1,784,9	1,834,5	1,885,0

Source : MFBCDE, Cadrage macroéconomique, mars 2018.

Tableau 4 : Evolution des principaux indicateurs macroéconomiques

	2013	2014	2015	2016	2017
PRODUIT INTERIEUR BRUT ET PRIX					
Croissance réelle du PIB (en p.c.)	4.9	4.2	-0.4	2.8	2.8
Taux d'inflation (moyenne annuelle)	7.9	4.4	5.5	5.6	16.1
SECTEUR EXTERIEUR					
Exportations, f.à.b. (en millions de dollar)	94.0	131.8	120.1	109.4	147.5
Importations, CAF (en millions de dollar)	811.0	768.7	716.4	734.8	743.8
Volume des exportations (en tonnes)	57,207	79,580	85,499	84,613	93,124
Volume des importations (en tonnes)	809,077	798,246	629,916	880,458	822,520
Solde du compte courant (en millions de dollar)	-250,2	-384,5	-373,3	-354,8	351,7
Taux de change BIF/USD (moyenne de la période)	1555,1	1546,7	1571,9	1654,6	1765,1
Taux de change BIF/USD (en fin de période)	1542,0	1553,1	1617,1	1688,6	1766,7
Réserves de change brutes (en millions d'USD, en fin de période)	321,2	317,3	136,4	95,4	112,9
Réserves de change brutes (en mois d'importations de l'année suivante)	4,2	4,2	2,3	1,5	1,7
MONNAIE					
Avoirs extérieurs nets (MBIF)	229 756,1	180 525,3	-7 5870,1	-176 523,1	-149 085,4
Crédit intérieur (en MBIF)	972 302,3	1 135 873,8	1 410 604,3	1 643 372,6	2 007 213,7
Créances nettes sur l'Etat	274 749,0	384 697,0	687 259,5	910 311,1	1 115 726,9
Créances sur l'économie	697553,3	751176,8	723344,8	724923,0	891 486,8
Masse monétaire (M3)	939527,9	1045336,7	1 060791,0	1 129 690,2	1 321 620,8
Masse monétaire (M2)	801728,3	880206,6	923271,7	1034732,2	1482,130,5
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/M2, fin de période)	4,9	5,1	4,8	4,6	3,6
Base monétaire (Taux de croissance)	23,6	15,8	-8,6	29,2	39,0
Taux d'intérêt d'apport de liquidité (en p.c.)	-	-	3,4	3,1	2,8
Taux d'intérêt de la facilité de prêt marginal (en p.c.)	12,5	8	9,82	8,6	7,1
Taux d'intérêt moyens créditeurs (en p.c.)	8,97	8,8	8,7	7,7	6,0
Taux d'intérêt moyens débiteurs (en p.c.)	16,24	16,7	16,9	16,5	16,2
FINANCES PUBLIQUES					
Recettes et dons (en p.c. du PIB)	22,1	21,0	16,7	15,7	16,5
Dépenses (en p.c. du PIB)	25,0	25,3	24,7	21,6	21,1
Solde primaire (en p.c. du PIB, base droits constatés)	-2,4	-0,5	-6,0	-2,3	-1,5
Solde budgétaire global (en p.c. du PIB, base droits constatés)					
- dons exclus	-10,1	-9,5	-11,2	-8,4	-7,1
- dons inclus	-2,9	-4,4	-8,0	-5,9	-4,6
Dettes intérieure (en MBIF)	597 962	727 264,4	1 069 551,8	1 376 307,8	1 649 286,6
Dettes extérieure (en MUSD, en fin de période)	413	429,6	420	429,6	440,0
Ratio du service de la dette extérieure (en p.c. des exportations)	3,5	4,1	5,8	6,6	9,1
Dettes extérieure (en p.c. du PIB)	16,1	15,7	15,6	15,2	14,4
Pour mémoire					
PIB au prix du marché (en milliards de BIF)	3812,5	4,185,0	4417,88	4,824,2	5,397,2

Source : MFBCDE, Cadre macroéconomique, mars 2018.

Tableau 5 : Evolution des critères de convergence au Burundi

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
1. Taux inflation annuel (plafond= 8%)	9,6	18,2	8,0	4,4	5,5	5,6	16
2. Déficit budgétaire dons compris en % du PIB (plafond = 3%)	3,0	3,6	2,9	4,1	8,0	6,0	4,6
3. Dette publique en % du PIB (plafond = 50%)	33,7	34,1	31,8	31	39,8	44	47
4. Réserves de change en mois d'importations (plancher= 4,5 mois)	4,0	4,0	4,2	4,1	2,0	1,5	1,7

Pour toute autre information, contactez :
BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI
Direction de la Supervision, de la Stabilité Financière
et de l'Inclusion Financière
1, Avenue du Gouvernement
B.P. 705 Bujumbura
Tél. (+257) 22 22 41 15
Fax : (+257) 22 22 31 28

ou visitez le site de la Banque :
www.brb.bi